

Edition
2017



Etrez

BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire

- Le mot du maire page 1
- Vie municipale pages 2 à 3
- Le Conseil municipal enfants page 4
- Les finances communales de 2016 pages 5 et 6
- Les commissions au cœur du travail municipal pages 7 à 12
- Les services périscolaires pages 13 et 14
- L'école page 15
- Vie économique pages 16 à 20
- Sécurité pages 21 à 24
- La vie sociale
 - Les associations pages 25 à 37
 - L'action sociale pages 37 et 38
- L'intercommunalité et les syndicats pages 39 à 47
- Etat civil pages 48
- Où sortir ? pages 49 et 50
- Des règles civiques pour tous pages 51
- Renseignements utiles pages 52



Le mot du maire

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry



Cette idée de Saint-Exupéry illustre assez justement ma préoccupation d'élue, aujourd'hui dans l'accomplissement de ma mission.

Dans un contexte de bouleversement mondial où l'ère numérique supprime la révolution industrielle ; où plus localement, viennent s'imposer à nos communes de nouvelles règles du jeu et obligations, ainsi que de nouveaux périmètres d'intervention ; alors même qu'une partie de nos moyens nous est retirée ; l'avenir de nos territoires apparaît peu discernable.

Si nous voyons bien que notre pays est engagé dans une profonde réorganisation de nos institutions et une recomposition territoriale, toute la difficulté est qu'au milieu du gué, il est difficile de savoir où nous mènera l'accès à l'autre rive, et quels changements cela engendrera !

Pourtant, « Rien dans le monde entier ne demeure un seul instant identique à soi-même : tout passe, tout change, tout meurt à chaque instant. » (Héraclite d'Ephèse). Le changement fait partie de la vie, mais nous entretenons souvent un rapport ambigu avec cette idée. Nous vivons dans une société qui le chérit et l'encense, y voyant souvent une garantie de progrès et de renouveau ; mais simultanément nous vouons un culte aux valeurs d'autan avec lesquelles rien ne saurait rivaliser.

Alors, face à ces changements (d'échelle de communauté de communes, d'habitudes...), trois attitudes sont possibles : le refus, l'acceptation ou l'adhésion. Pour ma part, le refus signifie souvent l'opposition ; l'acceptation équivaut à adopter une position de consentement, voire passive ou résignée ; tandis que la personne qui adhère se place en position active.

L'adhésion permet de développer des attentes face aux changements, de consentir librement à des efforts d'adaptation, voire d'être un acteur du changement !

Avec humilité, je ne peux que reconnaître mon incapacité à prévoir l'avenir. En revanche, notre adhésion a été et sera sans réserve pour le rendre possible au sein de ce territoire solidaire élargi : la nouvelle communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Engagement que nous avons déjà pris et formalisé au travers du logo « *Etrez, territoire en action* », et que nous entendons bien tenir !

Si je ne suis pas à même de prédire l'avenir, ce bulletin, lui, retrace les temps forts de notre vivre ensemble, ainsi que les différentes perspectives. Fruit d'un travail collaboratif, il me donne l'occasion de remercier chacune et chacun pour sa richesse et son implication au service de notre territoire et de ses habitants !

Virginie Grignola-Bernard

Vie municipale

Au fil des décisions du conseil municipal

► JANVIER

■ Après vérification de la faisabilité, le conseil **vote la suspension nocturne de l'éclairage public**, afin de réduire la facture énergétique de la commune.

► FEVRIER

■ Les enseignants ont donné leur accord pour une **informatisation** des salles de classe étalée sur 2 ans, en commençant par les classes du primaire. La **sécurisation** du groupe scolaire est pratiquement achevée. Les badges ont été programmés le mercredi 13 avril.

► MARS

■ Le bar-traiteur-snack **La Grignotte** a été inauguré le 22 mars.

► AVRIL

■ La commune a déposé un dossier et peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 15 % pour les **travaux de rénovation de l'église**. Le démarrage du chantier a eu lieu le 17 mai.

► MAI

■ Les terrains composant le **lotissement du Petit Bosquet** ont été acquis précédemment par l'EPF (Etablissement public foncier) pour le compte de la commune qui les revend ensuite à Floriot Immobilier. Le 30 mai, un compromis de vente pour la première tranche a été signé entre Floriot Immobilier et l'EPF.

► JUIN

■ Les 7 membres du **conseil municipal jeunes** ont été élus le 3 juin.

■ Le jeudi 23 juin a eu lieu l'inauguration des jardinières solidaires créées par les élèves du groupe scolaire d'Etrez. A cette occasion, la Commune a organisé une soirée conviviale et festive « **Graines de citoyens** » avec successivement :

- l'inauguration des jardinières solidaires, un pique-nique solidaire ainsi que plusieurs ateliers de sensibilisation au désherbage ;
- une animation de sensibilisation à l'écologie par un magicien ;
- une marche nocturne afin de sensibiliser à la suspension de l'éclairage public.

► JUILLET

■ **Bassin d'écroulement** : L'appel d'offres pour la création d'un réseau d'eaux pluviales s'est déroulé du vendredi 8 juillet au samedi 30 juillet. La commission appel d'offres s'est réunie le lundi 1er août, afin d'examiner les candidatures déposées.

► SEPTEMBRE

■ La rentrée scolaire 2016-2017 s'est faite avec l'ouverture de la **5^{ème} classe** et 112 élèves présents.

► OCTOBRE

■ **Travaux d'accessibilité** : une rencontre a eu lieu entre M. Ricci de l'entreprise Aximum, M. Alain GAYDON et Mme Pascale ROUX.

Pour la mise en conformité, des bandes de guidage en résine gravillonnée seront installées. Elles partent des places PMR (handicapées) vers la mairie, l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes, l'église, le cimetière et les différents commerces. Des bandes podotactiles seront également installées au niveau des passages piétons. Des places handicapées seront créées et les peintures (bandes vertes et rouges) seront refaites.

► NOVEMBRE

■ **Aménagement du bâtiment à côté de la salle multisports** : la forclusion de l'appel d'offres est prévue pour le samedi 26 novembre. La commission appel d'offres se réunira pour l'ouverture des plis le mardi 29 novembre à 18h30. La commission bâtiments se réunira le mardi 6 décembre à 20h. La commission appel d'offres se réunira le mardi 13 décembre à 18h30.

► DECEMBRE

■ Le conseil valide le devis de l'entreprise Verchere pour la création de verres réutilisables. Ces gobelets seront utilisés lors des manifestations au sein de la commune, dans un objectif de développement durable. Les habitants ont pu exprimer leurs préférences – via le site Internet de la commune – concernant les inscriptions qui figureront sur les verres.

Vie municipale

À la découverte d'Étrez



Cela fait bientôt un an que je travaille comme secrétaire de mairie à Etrez : l'occasion parfaite pour dresser le bilan de cette expérience !

Afin d'achever mes études à Sciences-Po Lyon, j'ai effectué un stage à la Communauté urbaine de Lyon pour l'organisation d'un festival. Cette première expérience dans une collectivité locale m'a donné envie d'y travailler et de passer le concours d'attaché territorial. Après avoir exercé la fonction de chargé de communication au sein de la Mairie de Lyon, je souhaitais un poste davantage ancré dans le terrain. Convaincu par mes échanges avec des camarades de promotion devenus secrétaires de mairie, j'ai postulé à Etrez.

Dès l'entretien de recrutement à la communauté de communes, j'ai été séduit par le poste et l'atmosphère détendue. Les conditions de travail sont idéales : grâce au tuitage organisé avec Annick COMTET avant son départ en retraite, je me familiarise chaque jour davantage avec ce

métier, en prenant en charge les dossiers au fur et à mesure. J'apprécie particulièrement la polyvalence du secrétaire de mairie : de l'urbanisme à la communication en passant par l'état civil et la location de la salle des fêtes, on ne s'ennuie jamais !

J'ai été très sensible à l'accueil qui m'a été fait lors de mon arrivée dans la commune. Les élus comme les collègues et les habitants m'ont tout de suite intégré : c'est un réel plaisir de travailler dans un tel environnement ! Enfin, la découverte du village a été très enrichissante, entre le dynamisme des associations, l'animation apportée par les commerces de proximité et les nombreux projets d'aménagement menés par l'équipe municipale. Sans parler des promenades à l'arboretum, à travers le parcours de santé, ou pour rester dans la Bresse, autour du lac de la Plaine Tonique...

Thomas BATTISTONI

Le Conseil municipal enfants : CME

« Nous sommes tous motivés et nous allons essayer de réaliser des projets pour améliorer la commune d'Étrez. »



Manuela FAUSSURIER,
10 ans

« Le CMJ est représenté par un petit groupe d'enfants se réunissant dans le but de regrouper leurs idées afin de mettre en place des projets pour tous les habitants de la commune. »



Lola MONTAIGNE,
11 ans

« On se retrouve une fois par mois le samedi à 11h dans la mairie. Nous allons essayer de réfléchir à des projets pour les enfants d'Étrez. »



Cloé PODGORSKI,
10 ans

« Nous sommes le conseil municipal enfants de la commune d'Étrez. Nous nous réunissons à la mairie pour discuter de nos projets. »



Anaïs PRAQUIN,
10 ans

« Au conseil municipal enfants on apprend à débattre et à donner nos idées. »



Bastien TISSOT,
9,5 ans

« Ensemble on va réaliser de nouveaux projets ! Nous sommes les nouveaux élus, nous allons vous étonner ! »



Manon VEILLAS,
9 ans



Les finances communales de 2016

► Recettes de fonctionnement : 1 052 290 €

Produits des services 97 881 €

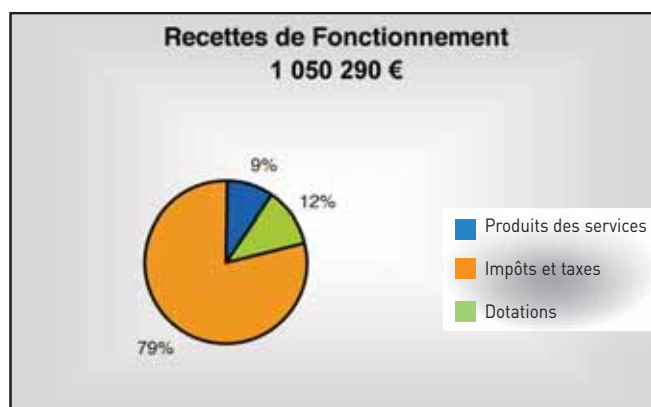
Vente de récoltes	338 €
Concessions cimetières	1 090 €
Droit d'occupation domaine pub	659 €
Autres redevances et recettes	189 €
cantine	25 646 €
Garderie – aide aux leçons	10 315 €
Remb par autres redevables	825 €
revenus des immeubles	58 819 €

Dotations 121 503 €

Dotation forfaitaire	8 361 €
Autres	3 183 €
Subv. région	202 €
Autres organismes	4 013 €
Dotat. compensat. réforme TP	97 876 €
Compensat. CFE	1 275 €
Etat/compens.tax. fonc.	3 496 €
Comp. exonération taxe d'hab.	3 097 €

Impôts et taxes 832 906 €

Taxe d'habitation	84 242 €
Taxe foncière propriétés bâties	358 819 €
Taxe foncière prop non bâties	16 629 €
Compensation de perte de taxes	141 190 €
F.N.G.I.R.	186 145 €
Taxe droits de mutation	25 711 €



► Dépenses de fonctionnement : 819 380 €

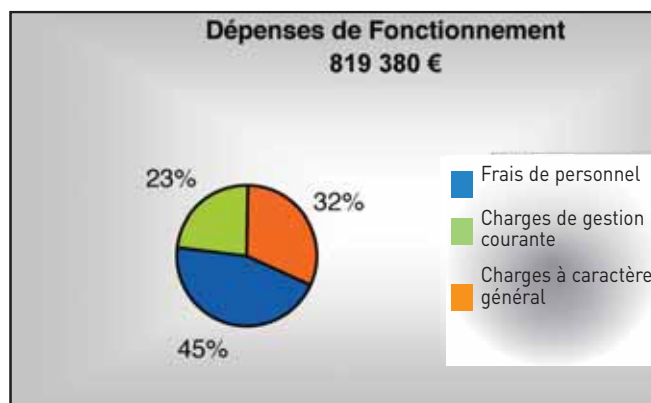
Charges à caractère général 260 201 €

Eau, électricité, gaz, carburant	45 516 €
Entretien matériels	5 340 €
Entretien bâtiments	38 810 €
Entretien terrain et voirie	19 755 €
Petits équipements et matériels	7 911 €
Assurances	15 602 €
Taxes foncières et impôts	9 619 €
Publications	3 511 €
Honoraires + divers	18 717 €
Locations matériels	2 321 €
Fournitures scolaires	5 544 €
Fourn. administratives, abonnts, tél.	8 965 €
Alimentation, cérémonies	30 012 €
Fournitures diverses	24 141 €
Maintenance	17 054 €
Cotisations à organismes	1 766 €
Nettoyage des locaux	5 617 €

Frais de personnel 372 900 €

Charges de gestion courante 186 279 €

Subventions associations	5 080 €
Subvention CCAS	2 500 €
Participation syndicats	7 828 €
Versement budget annexe	128 325 €
Indemnités élus + charges sociales	30 563 €
Intérêts des emprunts	11 983 €





Les finances communales de 2016

► Section d'investissement

Recettes d'investissement 743 645 €

Taxe aménagement	9 131 €
Fonds de compensation de TVA	34 534 €
Autres subventions et cautions	1 825 €
Excédents de fonctionnement	522 155 €
Recette foncière	176 000 €

Dépenses d'investissement 513 912 €

Remboursement capital des emprunts	59 877 €
Divers remboursements	1 048 €
Caution des logements	1 671 €
Réseau incendie	4 353 €
Restauration église	214 676 €
Travaux voirie	30 467 €
Bassin écrêtement	71 162 €
Projet future mairie	450 €
Allées piétonnes	13 833 €
Mobilier et matériels	18 488 €
Réserve foncière	97 887 €

Les travaux dans les locaux commerciaux sont gérés dans un budget annexe financé par les loyers et le budget fonctionnement si besoin.

► Récapitulatif

Comptes arrêtés au 10.12.2016

Recettes de fonctionnement	1 052 290 €
Recettes d'investissement	743 645 €
TOTAL DES RECETTES	1 795 935 €
Dépenses de fonctionnement	819 380 €
Dépenses d'investissement	513 912 €
TOTAL DES DEPENSES	1 333 292 €
EXCÉDENT PROVISoire DE L'EXERCICE 2016	462 643 €

Concernant les budgets des locaux commerciaux, la commune a investi la somme de 201 255 € pour la construction du bar-restaurant de la Grignotte ; 12 760 € pour climatiser le salon de coiffure, la boulangerie et le local des « Cadeaux de Pimprenelle »; et 5 785 € pour aménager le garage loué à l'entreprise « Cavillon Carrelages ».

Les commissions au cœur du travail municipal

► COMMISSION BÂTIMENTS

■ L'église d'Etrez à travers les siècles

Lorsqu'il découvrira le chantier de rénovation de l'église, le promeneur passant par Etrez ne manquera pas de se poser cette question essentielle : quand cet édifice est-il donc apparu ?



L'église avant 1905

“ L'architecture est le témoin incorruptible de l'histoire ”

Avec son architecture romane du 11^{ème} siècle, l'église d'Etrez illustre à merveille ces propos du poète Octavio PAZ. En effet, autour de l'an 1000, une figure de cette période aurait assisté à la messe dans la chapelle du village. Plus certainement, le nom d'Etrez apparaît pour la première fois dans un acte de Bérard de Bévières. En 1252, ce dernier déclare faire don aux Templiers et Jérusalem des revenus et services provenant de son « mas de la Vieille Ronge en la paroisse d'Estrés ».

Jusqu'en 1770, la paroisse d'Etrez est rattachée à l'Abbaye de Gigny dans le Jura. A partir du Concordat de 1801, c'est l'Etat qui paye les membres du clergé. Etrez perd son statut de paroisse pour être rattachée à Cras-sur-Reyssouze. Suite aux demandes de la mairie, un prêtre résident est nommé. Plusieurs prêtres se succéderont, le dernier étant l'abbé Nillon, arrivé en 1936 et qui officiera pendant 50 ans. Depuis, les curés de Montrevel assurent le service de la paroisse.



Le chantier de rénovation de l'église.

L'église se restaure

En 2016, la Commune a engagé la restauration de l'église. Celle-ci comprend le ravalement extérieur et intérieur des murs, ainsi que la restauration de la voûte de la nef. Ces travaux se déroulent sur 2 années, en raison de l'obligation de sécher les parois avant la mise en place des crépis. Aussi un boîtier électromagnétique a été emmuré : il a pour but de repousser les remontées d'humidité par capillarité, car l'eau remonte dans les bâtiments grâce à une force électromotrice (36 800 nanoteslas relevés au cœur de l'église). En mai prochain, une mesure de ce champ magnétique sera réalisée et nous autorisera à poursuivre ou non les travaux. Ce dispositif est installé sur les grands monuments historiques tels le Monastère de Brou, l'Abbaye de la Chaise Dieu ou le Château de Malmaison.

Restaurer l'Eglise d'Etrez, c'est avant tout montrer notre attachement à la protection du patrimoine. Ce dernier constitue un véritable trésor, légué par nos prédécesseurs et qu'il nous appartient de conserver pour les générations présentes et à venir.

Sources :

- Michel BERNARD, *Si Etrez m'était conté...*, Association Loisirs et Culture – Etrez, 2005
- M. et M^{me} Gérard et Christiane PERRET (photographie ancienne)

Alain GAYDON et TB

■ Réhabilitation d'un bâtiment communal



Une réflexion est engagée sur le bâtiment où se trouve la salle des sports (700m² disponibles). Les services de la mairie y seront déplacés dans la partie supérieure, un "open space" ouvert à la population et aux artisans (matériels bureautiques mis à disposition avec liaison internet, services sociaux, démarches administratives dématérialisées, etc.) Dans la partie inférieure, une maison des associations et des citoyens pourrait être implantée. A la parution de ce bulletin, la commune aura choisi le maître d'œuvre. Dès le début de l'année, la commission engagera les démarches avec l'architecte et les associations. La population sera interrogée sur ses besoins et tenue informée du projet lors de réunions publiques. Nous vous engageons à aller d'ores et déjà sur le site de la commune et déposer vos envies et avis sur cette structure.

Alain GAYDON

Les commissions au cœur du travail municipal

■ Entretien des bâtiments communaux

La commune a profité d'un changement de locataire pour remettre à niveau l'appartement au-dessus de la bibliothèque. Il s'agissait de repeindre intégralement le logement, ainsi que de changer les revêtements de sol dans les chambres et la salle à manger.

De même, un local était disponible dans ce corps de bâtiment. Avec quelques aménagements, il a été mis à la disposition d'un artisan local : Ludovic Cavillon, carreleur.

Alain GAYDON



► COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

■ Petit Bosquet et bassin d'écroulement



Le lotissement du Petit Bosquet devrait voir le jour en 2017 avec une implantation de maisons individuelles et un ensemble d'appartements dans un collectif réalisé par Bourg-Habitat. Dans un premier temps, seule la partie ouest du tènement sera aménagée. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site, pour des renseignements concernant les lots.

Afin de préparer l'implantation des maisons, le réseau d'eaux pluviales subira quelques modifications de façon à pouvoir récolter un volume d'eau plus important en cas de pluie. C'est l'entreprise EGTP qui est en charge des

travaux. Toute cette eau sera évacuée en aval dans notre réseau qui traversera le bassin d'écroulement.

Je rappelle que ce bassin sera là pour réguler et évacuer les volumes d'eaux pluviales plus importants dus aux surfaces qui seront urbanisées. Toutefois, la réalisation du bassin d'écroulement fera l'objet dans un second temps d'une réflexion collective, afin de lier l'utile avec la gestion des eaux et l'agréable avec un espace aménagé naturel.

Laure COURTOIS



Les commissions au cœur du travail municipal

■ Le fleurissement et « Graines de citoyens »



C'est avec toujours autant de dynamisme que tous les bénévoles du fleurissement ont répondu présent cette année encore.

Nous nous sommes retrouvés tout d'abord au mois de mai pour planter les premiers plants en jardinières, que nous faisons croître sous notre serre. Puis au mois de juin, c'était le grand rendez-vous pour la plantation estivale. Et enfin, au mois d'octobre, où nous nous sommes vus pour le fleurissement d'hiver, avec l'arrivée des pensées et des bulbes.

Au fil des années, nous essayons de retravailler certains massifs en ayant à l'esprit les objectifs d'un fleurissement qui doit maintenant prendre en compte les contraintes environnementales ; c'est-à-dire la réduction des produits chimiques, l'implantation de plus d'arbustes et de plantes vivaces, qui demandent moins d'entretien et moins d'eau.

Globalement, les fleurs se sont bien développées au fil de la saison. Les beaux jours du début de l'automne ont permis de prolonger le fleurissement estival tard dans l'année.



©Jacky Moiraud pour Le Progrès

Fin juin, le village était invité à la soirée de « Graines de citoyens » qui avait pour objectif l'inauguration des dix

jardinières réalisées par les élèves de l'école dans le cadre de leur projet d'école. C'était aussi le moment d'une information plus large, d'une sensibilisation des habitants à de nouvelles techniques d'entretien, dans le respect de l'environnement. A ce titre, nos agents municipaux s'engagent aussi dans cette réflexion. Ils nous ont montré, ce soir-là, la machine de désherbage qu'ils tentent de mettre en place. Elle devrait se substituer aux produits phytosanitaires pour l'entretien des allées piétonnes notamment.



©Jacky Moiraud pour Le Progrès

Ces exigences environnementales sont des contraintes imposées aux collectivités, mais à court terme elles vont s'imposer aussi à chaque citoyen, dans le but de préserver un environnement le moins pollué possible.

Laure COURTOIS

■ Plan de désherbage et ambroisie

Cette année, la commune a travaillé sur un plan de désherbage. Qu'est-ce que c'est ?

La nouvelle loi n° 2015-992 relative à la transmission énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces verts publics à compter du 1er janvier 2017. Dans ce souci de protection de l'environnement et de la santé de tous, la commune a fait appel au syndicat de la Reyssouze et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully pour l'aider à réaliser un plan de désherbage communal. Nous nous engageons ainsi à réduire, voire supprimer l'utilisation de produits chimiques et à favoriser le développement de méthodes alternatives. Tout ceci implique de changer nos méthodes de travail et de repenser l'aménagement de l'espace public. Nous allons donc redéfinir nos objectifs d'entretien, puis nous identifierons et nous classerons le village en zones.

Une deuxième réunion a eu lieu en novembre avec le CFPH d'Ecully afin de finaliser le plan. Il sera présenté ensuite au conseil municipal pour être mis en place dès le printemps 2017.

Les commissions au cœur du travail municipal

Ambroisie

Voici maintenant quelques années que chaque commune a désigné un référent ambroisie. Pour Etrez, c'est Hervé Reynoud, notre agent communal. C'est ainsi qu'avant le 15 août, nous partons faire la chasse à cette plante envahissante et très allergène. Nous la trouvons le long des chemins et des parcelles. Il faut la cueillir avant sa floraison et détruire le plus de plants possible afin de lui laisser le moins de chance de repousser. Pour les gens qui sont allergiques, les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé.

Lutter contre l'ambroisie est donc l'affaire de tous et de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Laure COURTOIS

■ Plan de désherbage

Les herbicides chimiques, destinés à maîtriser la végétation, se sont révélés dangereux pour la santé et sont fréquemment à l'origine d'une pollution importante des eaux. Ils sont soumis à une réglementation de plus en plus contraignante. La nouvelle législation prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : **interdiction de l'usage des produits phytosanitaires** par l'État, **les collectivités locales** et

établissements publics **pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.**

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Sensible à la protection de l'environnement, la commune d'Etrez fera appel au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze et au Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Ecully, pour réaliser un plan de désherbage communal, s'engageant ainsi à réduire voire supprimer l'utilisation des herbicides sur certaines surfaces et à favoriser le développement de méthodes alternatives.

En effet, l'abandon progressif des herbicides implique de changer de pratiques de désherbage et de repenser l'aménagement de l'espace public. Il est également essentiel d'adopter un nouveau regard sur la place de la végétation spontanée qu'il devient nécessaire d'accepter en certains lieux – par exemple lors du fauchage. La Commune d'Etrez a engagé cette démarche depuis plusieurs années, notamment en implantant des plantes vivaces.

Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze – Etrez

► VOIRIE

■ Travaux de l'année 2016



- Les travaux les plus importants de cette année ont été la rénovation de la rue des Billets. Un revêtement en enrobé, plus résistant et mieux adapté aux manœuvres des véhicules de la COOP, a été réalisé dans la partie agglomération.

- D'autres routes ont également été entretenues :
 - le chemin et la route des Tronches ;
 - la route du Village d'en Haut.

■ Radars pédagogiques et éclairage public



- Dans un objectif d'incitation au respect des limitations de vitesse, 2 radars pédagogiques ont été installés :

- un dans le sens Marboz-Etrez
- un dans le sens Viriat-Etrez

Ces radars sont fixés sur des socles mobiles qui permettent de les déplacer sur différents axes du village.

Les commissions au cœur du travail municipal

- Les abri-bus en dehors du Bourg qui n'étaient pas éclairés (Rouget, Poiriers et Fourches) ont été équipés de lampadaires solaires.



- Dans un but écologique et économique, nous avons depuis le 1^{er} octobre suspendu l'éclairage public de minuit à 5 heures. Dans l'été et dans cet objectif, nos agents ont fixé des plots en verre trempé (yeux de chats) sur les bords des différents îlots de la RD 28, afin de les signaler.

■ Déviation du parcours de santé

- Le parcours santé passe à proximité du puits EZ 11. Dans le cadre du PPRT, nous avons la contrainte de le dévier. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

- La sécurisation du bief de la Spire, route de la vieille Ronge, est à l'étude également.

■ Modes de déplacements doux

Le cabinet Alkhos a été missionné pour étudier les différents projets de modes de déplacements doux des communes du canton. Après un état des lieux de nos équipements, nous lui avons fait part de nos deux projets :

- une liaison Etrez-Montrevel pour permettre la continuité de l'allée piétonne du Rouget jusqu'à la Plaine Tonique ;
- une liaison depuis la route de Foissiat jusqu'à la Spire, avec éventuellement une possibilité de raccordement aux Tronches.

Cette étude a pour but de favoriser l'interconnexion entre les communes. Elle est financée par différents partenaires : le Département, CAP 3B et la Communauté de Communes.

Pascale ROUX

► CLES

■ CMJ

Le Conseil Municipal Jeunes a été créé et est devenu opérationnel en juin dernier. Les enfants de la commune ont pu élire leurs représentants le 3 juin 2016. Ainsi 7 enfants se sont engagés dans leur première expérience citoyenne : Manuela FAUSSURIER, Carla MENDES, Lola MONTAIGNE, Cloé PODGORSKI, Anaïs PRAQUIN, Bastien TISSOT et Manon VEILLAS. Ces jeunes ont des projets plein la tête et devront les classer, puis étudier leur faisabilité pour les mener à terme. Lors de leurs réunions, ils sont accompagnés d'un élu de la commission CLES et de Marine Fèvre qui travaille au service jeunesse de la communauté de communes.

■ Equipement des classes

Deux salles de classes de l'école se sont vues attribuer du matériel informatique. Ce sont les salles des CE1-CE2 et CM1-CM2 qui possèdent depuis le début du mois d'octobre

un ordinateur et un vidéoprojecteur interactif. Ces outils numériques aideront les enseignants dans leur pédagogie. Les enfants pourront travailler sur des logiciels directement au tableau à l'aide de stylets. A terme, l'ensemble des salles sera équipé de ce type de matériel.

■ 5^{ème} Classe

C'est avec plaisir et soulagement que nous avons appris, quelques jours après la rentrée des classes, l'ouverture d'une 5^{ème} classe dans l'école. Ainsi les classes se trouvent avec un effectif raisonnable pour travailler dans de bonnes conditions. Cependant, cette ouverture n'est que provisoire, ce qui signifie qu'au mois de juin, un comptage sera de nouveau effectué avec les prévisions de l'année suivante pour valider ou non cette ouverture. En attendant, que les enfants profitent de ces conditions pour bien apprendre !

Les commissions au cœur du travail municipal

■ Aménagement de la salle des fêtes

Il a été installé à l'extérieur de la salle des fêtes de nouvelles logettes électriques qui permettent des raccordements plus fonctionnels et plus sécurisants lors des manifestations. C'est l'association Arbres et Nature qui les a « inaugurées » lors de la Fête de l'Arbre en mai dernier.

■ 11 Novembre 2016



©Yves Goux pour La Voix de l'Ain

Les cérémonies du 11 novembre ont eu lieu exceptionnellement sous la halle de la salle des fêtes en raison des travaux de l'église. Nous tenons à remercier l'harmonie de Foissiat pour leur brillante représentation et le conseil municipal jeunes pour leur vibrant hommage aux pompiers. A cette occasion, Franck Morel et Jean-Louis Renoud ont reçu la médaille d'Argent et ont été promus au grade de caporal, ainsi que Bertrand Montaigne, Jonathan Chiro et Ludovic Meunier. Jean-Louis Deveyle a reçu la médaille de Vermeil. Thierry Sochay et Jean-Claude Teppe ont été promus au grade d'Adjudant. L'équipe se féminise avec la nomination de 1^{ère} classe pour G r aldine Cadoux.

■ Niche pour livres voyageurs

Cet  t , dans le cadre des chantiers jeunes propos s par la communaut  de communes, des niches   livres voyageurs ont  t  fabriqu es. Notre commune en poss de d sormais. Cr   par les Anglo-Saxons qui l'appellent le « bookcrossing », le concept des livres voyageurs consiste   mettre des livres en libre consultation. Le public est ainsi invit    lire en profitant du soleil, en faisant une pause... Le livre feuillet  peut  tre repos , repris plus tard ou jamais, mais aussi emport  et d pos  ailleurs, comme l'indique le nom de ce concept. Si un livre s duit vraiment, il peut  tre gard  :   charge au lecteur solidaire de le remplacer par un ouvrage issu de sa biblioth que !

S bastien JEANSON

► COMMUNICATION

■ Mur d'expression

<http://www.etrez.fr/>

Le mur d'expression est   votre disposition sur la page d'accueil du site Internet de la commune : partagez un coup de c ur, une exp rience, un conseil ou tout simplement votre pens e du jour !

■ R habilitation d'un b timent communal : donnez votre avis !

Dans la partie inf rieure du b timent o  se trouve la salle des sports, une maison des associations et des citoyens pourrait  tre implant e. D s maintenant, d posez vos envies et avis sur cette structure !

■ R servez votre 14 juillet 2017...

Word caf  ou caf  d couverte

Faire toujours mieux au service d'un village agr able, durable, respectueux et dynamique, c'est l'invitation que vous lance le conseil municipal pour la 2 me fois !

Plus encore,    tre les acteurs des projets pour les am liorer !

Am nagement du bassin d' cr tement, nouveau lieu associatif et citoyens... autant de sujets qui seront mis en d bat sur un mode convivial et participatif !

VGB



Les services périscolaires

► GARDERIE



Les enfants sont accueillis le matin comme le soir par Françoise et Noémie qui proposent le petit-déjeuner aux enfants qui arrivent avant 8h, le goûter à 16h30, ainsi que des bricolages divers et variés tout au long de l'année scolaire. De nombreux jeux sont à disposition pour s'épanouir avec les copains. Nous louons des jeux au magasin « Les Cadeaux de Pimprenelle », afin de découvrir des nouveautés.

Horaires :

- Lundi-Mardi-Jeudi : 7h-8h45 ; 16h30-19h
- Mercredi : 7h-9h ; 12h-12h30
- Vendredi : 7h-8h45 ; 15h30-19h

Le coût du service du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016

CHARGES

- fournitures ateliers, jeux, assurance, électricité, eau, téléphone, etc. 3 650 €
- salaires et charges sociales 31 800 €

TOTAL 35 450 €

RECETTES

- remboursement des familles représentant 5 601.30 H de fréquentation (taux horaire : 1,68 € ou 1,89 € selon le quotient familial) 9 960 €
- subvention CAF 2 465 €

TOTAL 12 425 €

DÉFICIT - 23 025 €

► CANTINE



Yolande et Françoise servent les enfants au cours des deux services :

- les maternelles de 12h à 12h30
- les primaires de 12h30 à 13h20

Les enfants des classes maternelles sont nombreux, il a été fait appel à Christelle pour apporter son aide.

Les repas livrés par Bourg Traiteur sont depuis l'an dernier

assortis des produits locaux : laitages de la coopérative laitière d'Étrez et pain de la boulangerie Mazuir.

Le coût du service du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016

Achat des repas : 24 083 € pour 6 648 repas enfants et 158 repas adultes

- Salaires du personnel (service et entretien des locaux) : 22 780 €

- Frais de fonctionnement (électricité, eau, gaz, assurance, produits d'entretien, achat de vaisselle : 4 100 €

TOTAL DES DÉPENSES : 52 497 €

RECETTES

- remboursement des repas par les familles 25 640 €

DÉFICIT - 23 025 €

En 2016, le repas par enfant est facturé 3,68 € (10 % de réduction à partir du 3^{ème} enfant).

Si toutes les dépenses étaient répercutées, le prix serait alors de 7.66 € !!!

Chaque jour scolaire, 3,98 € par enfant sont destinés aux enfants du restaurant scolaire.



Les services périscolaires

► TAP

Arts plastiques, multisports, yoga, sciences, musique, activités culturelles et ludiques ou encore découverte de la nature : depuis septembre 2015, ces activités sont proposées par des intervenants communaux ou intercommunaux les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Répartis en 3 groupes de maternelle et 3 groupes de primaire, les parents inscrivent leurs enfants à chaque période de vacances scolaires sur le site internet de la mairie d'ETREZ. Plusieurs possibilités leur sont proposées (inscription à l'année, à la période ou encore un ou 2 jours par semaine).

► AIDE AUX LEÇONS

Le coût du service du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016

DÉPENSES		RECETTES	
Fournitures	4,05 €	Participation	
Frais de personnel	1 050 €	des parents	353,33 €
TOTAL	1 054,05 €	TOTAL	353,33 €

Déficit : - 700,72 €

Coût horaire facturé aux parents : 1,78 € représentant 198h30



L'école



L'école primaire connut une année 2016 riche en projets et en émotions.

La mise en place d'un jardin solidaire sur la commune fut l'occasion pour les élèves volontaires de s'adonner au bricolage (perçage, vissage, clouage) et à la peinture pour la fabrication et la décoration de jardinières en bois et de panneaux d'affichage.

Ensuite vint le temps des semis et des plantations, du désherbage, du binage et des premières récoltes et dégustations, avant que les jardinières ne quittent l'enceinte de l'école pour divers emplacements dans le village choisis par la municipalité, partenaire du projet.





L'école



Grâce aux interventions d'animateurs d'ALTEC, la robotique s'invita également à l'école d'Etrez : tandis que les élèves de la maternelle et du CP découvraient le robot humanoïde Nao et utilisaient des robots Thymio, les CE fabriquaient des robots moustaches capables d'éviter les obstacles et les CM s'adonnaient à la programmation de robots Thymio.



A la fin de l'année scolaire, les classes de CE et CM participaient à la Fête de la nature, organisée conjointement par Storengy, les mairies d'Etrez et de Cras-sur-Reyssouze à la salle des fêtes d'Etrez et à l'étang Bizadan. Au programme, en plus de construire un hôtel à insectes pour accompagner les jardinières, les CE1-CE2 étudièrent les pollens et l'apiculture et les CM1-CM2 la biodiversité en milieu humide.



A la rentrée de septembre, une cinquième classe fut ouverte à titre provisoire en raison des 112 élèves fréquentant l'école. Nous espérons qu'elle sera pérennisée à compter de la rentrée 2017.

Les enseignants remercient la municipalité qui a équipé les classes des CE et CM avec des vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs et la salle de motricité d'un vidéoprojecteur.



Malheureusement, cette année 2016 fut aussi celle du deuil. Nous évoquons avec émotion la disparition de Mireille Champagne qui a passé de nombreuses années à l'école et qui venait tout récemment de prendre sa retraite. Sa discrétion, son engagement professionnel, sa bonne humeur nous manqueront.

► TÉMOIGNAGES

Pour cette édition, nous avons choisi de donner la parole à 3 artisans et commerçants récemment installés sur la commune.

■ Les cadeaux de Pimprenelle



Claude JEANSON

42 ans, mariée, 2 enfants

• En quelle année vous êtes-vous installée et avez-vous démarré votre activité ?

- Je me suis installée le 21 octobre 2015.

• D'où est venue cette idée ?

- Je suis passionnée par le jeu et j'aime le commerce de proximité. J'ai eu envie de faire découvrir des jeux différents de ceux qu'on trouve dans la grande distribution.

• Quel est le concept de votre magasin ? Comment faites-vous découvrir vos jeux ?

- Je propose des *ateliers-jeux* de société auxquels les enfants peuvent participer pour découvrir des jeux adaptés à leur âge.

Certains jeux de sociétés sont proposés à la *location*, ce qui permet de les découvrir en famille et de les tester.

Il y a également une zone jeu dans laquelle je dispose des jeux anciens en bois comme par exemple : un billard hollandais, un speed hockey et un Curling.

Les jeunes découvrent ainsi qu'il est possible de s'amuser autrement qu'avec des jeux vidéo ou que devant un écran. A partir de 10 ans, on peut venir essayer la cible de fléchettes électroniques (5€/pers. pour 1h) ; les jeunes viennent à plusieurs et s'amuse. Il est également possible de s'inscrire à plusieurs pour un atelier jeu via le site internet avec un tarif dégressif.

Mon site internet est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.lescadeauxdepimprenelle.fr>

Sur ma page Facebook on peut trouver les nouveautés, les jeux qu'on peut louer et aussi les horaires.

• Quels types de produits proposez-vous ?

- J'ai des jeux et jouets fabriqués dans le Jura. J'essaie un maximum de proposer des produits fabriqués en France ou en Europe.

Je propose aussi un rayon cadeaux pour tous les âges (mugs, bijoux, cadres, vases...).

J'ai aussi des jeux d'ambiance pour ados et adultes, des jeux famille, des jeux de plateau, des jeux de stratégie, des jeux de société (de découverte) dès 2 ans et aussi des jeux d'éveil 1er âge ainsi que des peluches.

J'organise des événements par exemple le « Concours de saboteur ».

HORAIRES

- Lundi et jeudi : 15h30 – 19h

- Fermé le mardi

- Mercredi et Samedi : 9h30 – 12h et 14h – 19h

- Vendredi : 17h30 – 19h

Vie économique

■ La Grignotte



David MOREL

30, route de Marboz

01340 Etrez

04.74.30.93.31

Mail : lagrignottetrez@orange.fr

• Depuis quand es-tu installé ?

- Je me suis installé le 26 mars 2016.

• Quels types de services proposes-tu ?

- Il s'agit d'être multi-services en cuisine, multi-restauration. L'activité bar a bien démarré contrairement à ce qu'on pensait et c'est un vrai lieu de rencontre.

L'activité principale, c'est de faire la cuisine et de me faire plaisir en cuisinant. Ma clientèle est plutôt locale et mon activité a beaucoup redynamisé le cœur du village.

• Quel type de restauration proposes-tu ?

- Je cuisine pour des banquets, des mariages, des repas de famille, des anniversaires, et je propose également une restauration sur place ou à emporter.

Par exemple, tous les vendredis, c'est « moule-frites », à consommer sur place ou à emporter en barquette.

Tous les mardis, c'est « tête de veau ».

Concernant le bar, on ne fait pas uniquement du service bar on fait aussi du traiteur.

L'amplitude des horaires d'ouverture permet aux gens de venir passer leurs commandes et aussi de discuter du choix des plats et de la présentation... on s'adapte le plus possible !

• Et concernant l'ambiance ?

- Elle est très bonne ! Elle était différente par exemple lorsqu'on a eu l'Euro... On a proposé des plats en rapport avec le match de l'équipe de France (Baeckeoffe, Paëlla...). On s'est rapproché de l'adversaire qu'on devait manger !

On va aussi être le siège de la Société de Pêche de Montrevel (La Semeuse). On proposera un apéritif d'initiation.

On a une seule salle mais plusieurs ambiances.

On ferme assez peu souvent à 22h car nous accueillons les vétérans du club de foot et on propose alors un deuxième service !

• Peux-tu me présenter ton équipe ? ?

- En personnel on est 4 et ½ ! Il y a Sandrine Mortel qui s'occupe de la salle, du bar, de la cave et aussi de la plonge. Lucas Bury est en cuisine et est aussi multi-service ; il est en contrat aidé sur 3 ans. On a une apprentie : Lilou Cavillon. Ma femme Myriam s'occupe de l'administratif et moi je cuisine.



HORAIRES D'OUVERTURE :

- Lundi-Mardi 6h30-13h/17h30-20h

- Mercredi Fermé

- Jeudi 6h30-13h/17h30-20h

- Vendredi 6h30-13h/17h30-22h

- Samedi 7h30-13h/17h30-22h

- Dimanche 7h30-13h

Sur réservation les week-ends et jours fériés

Vie économique

Ludovic CAVILLON



113 Route de la Vieille Ronge
Les Poiriers, 01340 ETREZ
Tél : 06 72 05 79 51
Mail : cavillon.ludovic@orange.fr

• Depuis quand es-tu installé ?

- en tant que citoyen, depuis septembre 2004 : nous avons emménagé avec nos 2 enfants (Théo et Lily). Nous sommes natifs des villages voisins : Malafretaz pour Delphine – mon épouse – et Foissiat pour moi.
- en tant qu'artisan, depuis mars 2014.

• Dans quel secteur géographique intervenez-vous ?

- Ma clientèle est plutôt locale, soit un périmètre de 20 km autour d'Etrez.

• Quels types de services proposez-vous ?

- Je suis avant tout artisan carreleur : j'interviens à 90 % pour la rénovation des sols et des salles de bain ; le revêtement extérieur est aussi un secteur porteur (terrasse, piscine, balcon, etc.)

• Comment va le business ?

- Ma société est aujourd'hui dans son 3ème exercice et les clients me font confiance.

Depuis le mois de juin de cette année, j'emploie un salarié expérimenté, en CDD, que je suis sur le point de renouveler pour 6 mois.

Je reste prudent pour ne pas mettre en péril de si jeunes bases mais, bien évidemment, mon souhait est de pouvoir transformer cet emploi en CDI dès l'été prochain.

J'accueille également 1 ou 2 stagiaire.s dans l'année, en découverte ou prépa pro, afin de permettre à ces jeunes élèves de découvrir mon métier et pourquoi pas, déclencher une vocation.

• Quelles sont les attentes des clients ? Quels sont les délais pour obtenir tes services ?

- Les clients attendent un travail soigné, des conseils et une offre de prix pas trop onéreuse.

Le plus important, c'est le dialogue.

Mes délais se sont raccourcis depuis que j'ai embauché un ouvrier, mais il faut quand même compter une moyenne de 2 à 3 mois d'attente (y compris les délais d'appro de 3 semaines).

• As-tu eu des demandes de réalisations inattendues ?

- Oui, un client avait le projet de poser de la pierre dans une grande pièce, avec une énorme rosace en plein milieu, dans un château vers St-Martin-du-Mont.



Vie économique

► LES COMMERÇANTS



■ La Grignotte

30, route de Marboz
04 74 30 93 31



■ Les cadeaux de Pimprenelle

84, route de Montrevel
Tel : 04 74 45 08 24
www.lescadeauxdepimprenelle.fr



■ La Boulangerie – épicerie

M. Mazuir est installé dans la boulangerie multi-services.
Le rayon épicerie se développe.
38, route de Marboz
Tél. : 04 74 21 76 13



■ Infini-Styl' Carole Coiffure

16, allée des Cerisiers
Tél. : 04 74 30 26 85



■ Laiterie coopérative d'Etrez

La beurrerie coopérative est implantée dans le village depuis 1938.

Vous pourrez retrouver tous les produits fabriqués à la coopérative : le caillé égoutté de fromage blanc, les beurres de baratte, les crèmes, les fromages blancs moulés à la louche, l'emmental au lait cru, les yaourts, le metton, ainsi que du comté, du morbier, du chèvre, etc.

367, route de Montrevel - 04 74 25 41 86



■ Restaurant Le Relais d'Etrez

Grenouilles et nombreux mets délicieux vous attendent.
94, route de Marboz
Tél. : 04 74 25 41 53

► LES ARTISANS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

■ CMC, Chauffage-Dépannage

CHANEL Patrick
629, route de Foissiat
Tél. : 04 74 30 87 77

■ La M'Ain Verte – Jardin-Parc-Entretien

COURTOIS Patrick
81, rue des Cerisiers
Tél. : 04 74 30 87 64

■ DAGALLIER Charpente-Maçonnerie

70, rue des Poiriers
Tél. : 04 74 30 85 03

■ Terrassement – TP – VRD

FAUSSURIER Sébastien
62, route des Tronches – Le Rouget
Tél. : 06 82 04 12 73

■ Menuisier-Ebéniste- Sculpteur sur bois

FORAY Jean-Claude
11 allée la Cornatière
Tél. : 04 74 25 42 23 / 06 60 95 54 19

■ CAVILLON Carrelages

113, route de la Vieille Ronge – Les Poiriers
Tél. : 04 74 23 60 08 ou 06 72 05 79 51

■ Maçonnerie – Aménagements extérieurs

CRESSIN Anthony
485, route de Foissiat
Tél. : 06 71 36 44 17

■ MERLE Maçonne

MERLE Olivier
461, chemin de la Vieille Ronge
Tél. : 06 64 42 66 96

■ CD SERVICES – Informatique

CHANCLU David
886, route de Viriat

■ OPHELIE – Coiffure à domicile

260, rue Vies de Bourg
Tél. : 07 82 11 61 59

■ Carole RAZUREL – Coiffure à domicile

06 88 91 98 15

Vie économique

► NOS EXPLOITANTS ET AGRICULTEURS

■ Exploitations

- G.A.E.C. des Bois
- E.A.R.L. du Château
- S.C.E.A./E.A.R.L. La Persévérance BREVET
- G.A.E.C. du Mollard
- G.A.E.C. du Village d'en Haut
- Ecurie des Fourches

■ Exploitants individuels

- Mme Christiane BOUILLLOUX
- Mme Dominique CHAPATON

► LES INDUSTRIELS

■ Storengy

Site de stockage souterrain de gaz naturel en cavités salines

888, route des Loyons

■ GRT Gaz

Station de compression pour le transport du gaz naturel

45, route des Loyons



► LES TRAVAUX SUR LA LAITERIE D'ETREZ

Les travaux entamés depuis 18 mois sur la Laiterie ont 4 objectifs :

- Agrandir l'usine pour dégager de la place dans les locaux existants et permettre de réorganiser plusieurs ateliers,
- Moderniser certaines chaînes de production pour nous adapter à la demande croissante en produits frais (beurre, crèmes, faisselles) et de produits plus élaborés (emmental découpé sous vide, emmental râpé, caillé de fromage blanc),
- Trouver des solutions pour diminuer la pénibilité de certaines tâches pour les salariés,
- Remplacer la production du froid produite par des compresseurs anciens, gourmands en électricité fonctionnant au gaz R22 qui est maintenant interdit.

Face à ce constat, nous avons :

- Construit un frigo d'expédition avec vestiaires et salle de pose sur une surface de 650 m²,
- Créé un bâtiment pour recevoir une centrale froid d'une puissance de 900 Kwatt,
- Déplacé notre atelier de production de faisselles de fromage blanc pour y accueillir des équipements neufs et performants,
- Déplacé notre atelier crème dans un local plus spacieux qui accueillera 3 lignes de production dont une chaîne d'embouteillage automatisée neuve pour conditionner les pots verre et les bouteilles de crème fleurette,
- Créé un atelier dédié à la découpe emmental et à l'implantation d'une chaîne pour râper notre emmental au lait cru en sachets de 150 gr et de 1 kg,

- Construit un local pour accueillir notre nouvelle unité de nettoyage en place automatisée permettant de lancer 2 lavages simultanément pour nettoyer tous nos tanks, nos canalisations de lait, certaines cuves et chaînes de production,
- Créé un atelier pour la production de tous nos ferments,
- Agrandi et modernisé notre salle d'affinage de nos bacs de fromage blanc,
- Créé un atelier moderne pour la production de caillé de fromage blanc d'une capacité annuelle de 750 tonnes,
- Déplacé, agrandi et modernisé notre atelier de maintenance.

L'ensemble de ces investissements et de l'aménagement des abords de l'usine aura coûté 3 500 000 € à la coopérative.

Cette modernisation, indispensable pour la Laiterie d'Etrez, est un pari sur l'avenir grâce à la confiance des adhérents de la coopérative et à celles de ses financeurs.

Nous souhaitons ancrer dans le futur notre Laiterie de Bresse et ses produits de qualité qui font la fierté de nos producteurs et de nos salariés.

Enfin, nous espérons que notre développement commercial actuel nous permettra de rémunérer correctement le lait de nos adhérents et leur donnera foi dans leur métier de producteurs de lait.

Yann LE SCOUEZEC

► POURSUITE DES TRAVAUX DU PROGRAMME « VAL DE SAÔNE » DE GRTGAZ



Les travaux de renforcement de la station GRTgaz d'Etrez se poursuivent conformément au planning prévu.

Les terrassements généraux engagés au premier trimestre 2016 sont terminés, ils ont été suivis des travaux de génie civil (construction des bâtiments techniques), ainsi que de la construction de la tuyauterie industrielle qui va s'intensifier en 2017 et se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

En début d'année 2017, la route VC102 sera reconstruite sur son tracé antérieur.

Dès mars 2017 débuteront les travaux de construction de la nouvelle canalisation « Val de Saône » et de déviation des canalisations de transport de gaz existantes afin de raccorder celles-ci à la nouvelle interconnexion. Le troisième électrocompresseur sera également livré et implanté sur le site début 2017, et au second semestre débuteront les travaux de câblage électrique et d'instrumentation des installations.

L'activité du chantier sera donc maximale tout au long de l'année 2017, et se poursuivra en 2018 jusqu'à la mise en route des nouveaux ouvrages avant la fin de l'année. Des travaux de finition se poursuivront en 2019.

Toutes les dispositions nécessaires seront mises en œuvre pour limiter la gêne liée à ces travaux, et GRTgaz sera vigilant à maintenir un haut niveau de sécurité durant toutes la durée du chantier, en instaurant une supervision et des contrôles particulièrement exigeants.

Une limitation de vitesse à 70 km/h a été instaurée et sera maintenue durant tout le chantier sur la RD 28 à l'approche de la station.

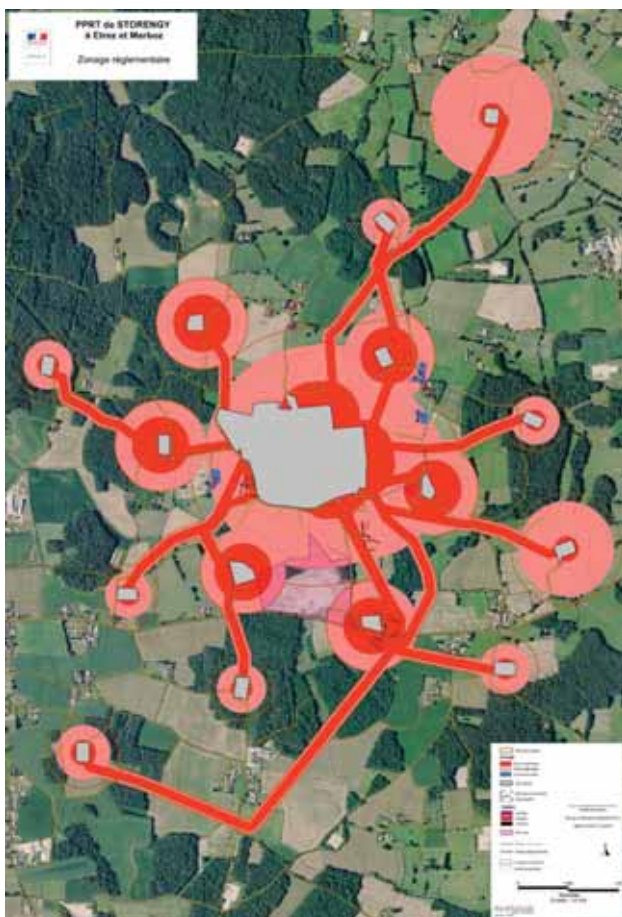
Des compléments d'information sont disponibles sur le site internet : www.val-de-saone.grtgaz.com.

L'équipe projet peut également être contactée à l'adresse suivante : val-de-saone@grtgaz.com

Rappel : Le programme Val de Saône comprend la construction des ouvrages suivants :

- Canalisation de transport de gaz naturel de diamètre 1,20 m et de longueur 187 km environ, entre Voisines (52) et Etrez.
- Interconnexion sur les stations de Voisines (52) et Palteau (71).
- Interconnexion sur la station d'Etrez, et renforcement de la compression par ajout d'un 3^e électrocompresseur.

► LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Depuis quelques années déjà, les communes de Marboz et d'Etrez sont touchées par les mesures du Plan de Prévention des Risques Technologiques relatives au stockage souterrain de gaz de l'entreprise de Storengy.

Les phénomènes dangereux dont les effets peuvent dépasser la station sont l'incendie (aléa thermique) et l'explosion (aléa de surpression). En revanche, aucun phénomène toxique ne peut être généré.

La zone dans laquelle peuvent se produire ces phénomènes est appelée « périmètre d'étude du PPRT ». Un arrêté de prescription a été notifié le 20 février 2012, puis represcrit le 18 avril 2014.

Nul besoin de vous préciser que ces impacts et surtout leurs conséquences, quand bien même ils s'inscrivent sous le sceau de la mise en sécurité, constituent pour les propriétaires une étape difficile, voire douloureuse.

L'arrêté d'approbation a été rendu le 28 juillet 2015 par le Préfet et enclenche par voie de conséquence la mise en

œuvre des différentes mesures, selon le degré d'exposition aux risques de chaque propriété.

ACQUISITIONS SOUMISES A DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :

Elles concernent les propriétés soumises à des aléas de très forte intensité.

Suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique pris par le Préfet le 11 janvier 2016 :

- Deux propriétés ont été acquises par la Mairie d'Etrez, une troisième acquisition est en cours.
- Une propriété a été acquise par la Mairie de Marboz.

A l'issue de ces acquisitions, les travaux de démolition seront effectués en deux temps :

- Sur Etrez : d'abord pour la propriété libérée (2017), puis pour les deux propriétés restantes (2018).
- Sur Marboz : 2018.

DELAISSEMENTS :

Ils concernent les propriétés soumises à des aléas de forte intensité :

- Etrez : les deux propriétés concernées ont été rachetées par GRT Gaz.
- Marboz : une famille a fait valoir son droit de délaissement.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT :

Ils concernent les propriétés soumises à des aléas d'intensité inférieure. Les travaux de renforcement permettront que le bâti assure au mieux la protection des habitants :

- Etrez : 3 propriétés sont concernées.
- Marboz : 5 propriétés sont concernées.

Afin d'enclencher les travaux de renforcement, le maître d'œuvre a été choisi. Ce dernier a rencontré les propriétaires pour leur présenter la démarche, les riverains pouvant choisir de bénéficier ou non de cet accompagnement.

Les dossiers de financement seront réceptionnés et instruits par la commune.

Assurément, le déploiement de l'ensemble de ces mesures constitue un changement majeur dans le quotidien des habitants concernés. Conscient de cette réalité, le conseil municipal s'emploie à les accompagner au plus près dans les démarches à effectuer. Il s'agit pour nous d'une véritable obligation morale, répondant tout autant à notre mission de service public qu'à la défense des principes républicains.

► LES SAPEURS-POMPIERS

Composition :

BREVET Noémie, CADOUX Géraldine, PRAQUIN Adeline, TEPPE Jean-Claude, MONTAIGNE Bertrand, CHIROT Jonathan, DEVEYLE Jean-Louis, RENOUD Jean-Louis, SOCHAY Tanguy, CHANEL Romain, TEPPE Laurent, MEUNIER Ludovic, SOCHAY Thierry, MOREL Franck, REYNOUD Hervé, DESMARIS Anthony, MAZUIR Cédric, MEGARD Emmanuel.

Dix-huit sapeurs forment actuellement le centre de première intervention.

Après 30 années de bons et loyaux services, Jean Roux a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre dernier. Nous tenons à le remercier pour son implication durant ces nombreuses années.



Matinée portes ouvertes

Activités :

Matinée portes ouvertes du centre de première intervention, en collaboration avec le centre de secours de Montrevel-en-Bresse et la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Plaine Tonique Montrevel. A cette occasion, les visiteurs ont pu découvrir les locaux et le matériel, ainsi que s'entretenir avec les sapeurs-pompiers. Ils ont assisté à une manœuvre de désincarcération et aux manœuvres des jeunes sapeurs-pompiers de Montrevel-en-Bresse.

Formations :

- **Géraldine Cadoux** a validé les formations « Protection des Biens et de l'Environnement », et « Protection Incendie ».
- **Anthony Desmaris** a validé les formations « Protection des Biens et de l'Environnement », et « Protection Incendie ».

- **Emmanuel Mégard** a validé la formation « Protection des Biens et de l'Environnement ».

- **Adeline Praquin** a validé la formation « Prompt secours ».

L'ensemble des sapeurs-pompiers a suivi durant une journée le recyclage Premier Secours Equipe avec leurs homologues de Cras-sur-Reyssouze.

Les sapeurs-pompiers ont assuré 2 postes de secours à l'occasion de deux courses pédestres organisées sur la commune.

Distinctions :

- Géraldine Cadoux a été nommée 1ère classe, distinction qui valide la fin de sa formation initiale.
- Ludovic Meunier, Jonathan Chirot, Bertrand Montaigne, Jean-Louis Renoud et Franck Morel ont été nommés Caporal.
- Jean-Claude Teppe et Thierry Sochay ont été nommés Adjudants.

Matériel :

La municipalité a poursuivi son soutien financier, ce qui nous a permis d'acheter des Equipements Protection Individuelle pour l'ensemble des sapeurs-pompiers et de compléter la dotation en différents matériels.

Manœuvres :

Durant l'année 2016, les sapeurs-pompiers ont été conviés à une manœuvre mensuelle, afin de parfaire les connaissances en Secours A Personnes, Protection Contre l'Incendie, Nouveaux Animaux de Compagnie, Opérations Diverses.

Interventions :

Au 14 novembre 2016, 32 interventions ont été assurées et réparties comme suit :

- 21 secours à personnes
- 5 opérations diverses (destructions de nids de guêpes, nids de frelons, inondations, etc.)
- 5 incendies
- 1 accident de la voie publique

Pompiers sportifs :

Participation de nos sapeurs au cross d'entraînements hivernaux, et au cross départemental qui s'est déroulé le 6 février 2016 à Chalamont.

Sécurité

En catégorie sénior homme :

- Anthony Desmaris a terminé 5^{ème} et s'est qualifié pour le cross inter régional et le cross national
- Emmanuel Mégard a terminé 8^{ème} et s'est qualifié pour le cross inter régional
- Jonathan Chirot a terminé 33^{ème}

Au classement les 3 concurrents se classent 2^{ème}.

En catégorie vétéran homme :

- Thierry Sochay a terminé 18^{ème}

En catégorie super vétéran homme :

- Jean-Claude Teppe a terminé 15^{ème}

Au cross inter régional qui s'est déroulé le 5 mars à la Tour de Salvagny :

- Anthony Desmaris s'est classé 22^{ème}
- Emmanuel Mégard s'est classé 25^{ème}

Au cross national qui s'est déroulé à Fontainebleau, Anthony a terminé à la 202^{ème} place.

Le parcours sportif cantonal des sapeurs-pompiers s'est déroulé à Saint-Jean-sur-Reyssouze :

A l'issue de l'épreuve, les classements ont été les suivants :

- sénior homme : Anthony Desmaris remporte sa catégorie
- vétéran homme : Thierry Sochay se classe 1^{er} également
- super vétéran : Jean-Claude TEPPE remporte également sa catégorie
- les seniors hommes remportent le classement par équipe
- les vétérans hommes se classent 3^{ème} par équipe
- les super vétérans remportent également la première place par équipe

Au challenge du nombre, Etrez se classe troisième avec 80 % de participation.

Marathon de Paris :

Thierry Sochay a participé au marathon de Paris en avril dernier avec des pompiers du département de l'Ain, afin de soutenir l'œuvre des pupilles (association qui vient en aide aux familles des victimes mortes en service commandé).

Marathon relais des entreprises de Viriat :

Les sapeurs-pompiers d'Etrez ont participé au marathon relais des entreprises à Viriat (42km effectués par 6 coureurs) et ont terminé à une excellente 23^{ème} place sur 271 équipes.

Jeunes sapeurs-pompiers :

Depuis septembre 2013, une section jeunes sapeurs-pompiers a été créée au sein du centre de secours de Montrevel-en-Bresse. Cette association est conventionnée avec le collège de l'Huppe. Les jeunes qui s'engagent dans cette démarche citoyenne suivent pendant 4 années une formation de base de pompiers complétée par des activités sportives. A l'issue de ces 4 années, l'obtention du brevet national de JSP validera cette formation. A partir de ce moment-là, le JSP pourra signer son 1^{er} engagement au CS de Montrevel-en-Bresse ou dans le CPINI d'un village. Actuellement, Adrien Haas, habitant de la commune, suit cette formation. Nous lui souhaitons bonne réussite.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter les sapeurs-pompiers de la commune.

A l'occasion de la nouvelle année, l'ensemble des sapeurs-pompiers de la commune se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Les sapeurs-pompiers d'Etrez

► LES RÉSERVES INCENDIE



Afin d'assurer la sécurité sur l'ensemble du village, Etrez comptera bientôt 5 réserves incendie supplémentaires :

- 2 situées chez M. et Mme Jorat et au niveau des Bois Gelés : elles ont été curées récemment ;
- 2 nouvellement implantées au niveau de la Vieille Ronge et de Guignebois ;
- Une réflexion est en cours pour une implantation dans le secteur de la Grange Brûlée.

La vie sociale

Les associations

► AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ETREZ



Les pompiers d'ETREZ vous remercient tous, habitants et commerçants pour l'accueil qui nous est réservé au moment de la distribution de notre traditionnel calendrier.

Activités et manifestations en 2016 :

Notre concours annuel de belote coincée s'est déroulé le 7 février 2016. Avec une participation plus faible que les années précédentes, nous restons très satisfaits.

Notre journée détente en famille a eu lieu pendant le week-end des 27 et 28 août 2016 à PEISEY-NANCROIX. Marche et soirée détente ont rythmé ces deux jours au grand air.

L'Amicale des sapeurs-pompiers continue d'assister les sapeurs lors des différentes formations.

Manifestations en 2017 :

Concours de belote coincée le 5 février 2017.

Un voyage au PUY-DU-FOU est en cours de préparation : il aura lieu en 2017 ou 2018, selon le nombre de places disponibles pour les groupes.

Notre journée détente en famille aura lieu durant le week-end des 26 et 27 août 2017. Le programme reste à définir.

Jean-Louis RENOUD

► SOU DES ÉCOLES



Le bureau

Le Sou des écoles, composé d'une vingtaine de membres bénévoles, organise chaque année plusieurs manifestations qui permettront aux enfants de l'école de participer à de nombreuses activités.

En 2016, chacune des quatre classes a pu participer à l'élaboration d'un robot, avec pour chaque âge une interprétation différente. Ce projet ambitieux était organisé par l'association ALTEC.

Chaque classe a également pu se rendre à divers spectacles tels que le Festival du film d'animation, les Petites Scènes vertes...

L'année 2017 sera riche car les enfants de CE1 et CE2 auront le privilège de partir cinq jours en classe découverte, à Saint-Front en Haute-Loire, séjour qui n'a lieu qu'une année sur deux.

Nous invitons tous les parents qui le souhaitent à venir rejoindre notre association, ou à venir apporter leur aide ponctuellement.

L'année 2016 a été cependant douloureuse car Nicolas MICHON, membre du Sou des écoles depuis 2 ans, nous a quittés. Nous n'oublierons pas l'aide qu'il nous a apportée, son sourire et sa bonne humeur lorsqu'il était parmi nous.

Cette année, le Sou des écoles maintient ses manifestations et a ajouté un carnaval pour petits et grands. Nous comptons d'ores et déjà sur vous pour sortir vos plus jolis costumes !!



La tartiflette

Dates à retenir pour 2017

29 janvier : quine loto

17 février : carnaval

24 juin : fête des enfants

24 novembre : vente de tartiflette

La vie sociale

Les associations

► AIDE AUX LEÇONS

L'association de l'Aide aux leçons permet aux enfants de faire leurs leçons du soir ; ce n'est ni du soutien scolaire, ni des cours particuliers. Les élèves peuvent s'inscrire à ce service tout au long de l'année scolaire, de façon ponctuelle ou régulière en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs parents.



L'année scolaire 2015-2016 a été particulièrement fréquentée ; une nouvelle formule a ainsi été mise en place. Christelle JACQUET accueille les élèves du CP au CM2 le lundi et le jeudi soir après les TAP. Nous proposons 2 séances d'une demi-heure de 16h40 à 17h10 et de 17h10 à 17h40 ou une séance d'une heure de 16h40 à 17h40 (au choix). Les séances sont plafonnées à 8 élèves. Ils peuvent

s'inscrire sur le tableau situé à côté du bureau des enseignants.



Le bureau est composé de :

- * Catherine Louchart, présidente, 06 22 26 68 24, catherine.tissot@yahoo.fr
- * Léonie Comtet, trésorière.
- * Myriam Morel, secrétaire.

Bilan de l'année scolaire 2015-2016

RECETTES (participation des parents) :	473,42 €
DEPENSES (frais de personnel) :	1 313,00 €
DEFICIT :	839,58 €

► PAROISSE

Le groupement paroissial accueille deux prêtres : le père Pierre Le Bourgeois, curé du groupement paroissial de Saint-Trivier-de-Courtes, Montrevel et Attignat et le père Baudouin d'Orléans qui a été ordonné récemment.

► Catéchisme et aumônerie scolaire :

Contact : Père Baudouin d'Orléans au 04.74.30.80.50
courriel : mon.att.stri@gmail.com

► Mouvement chrétien des retraités :

Contact : Annick Furzac, responsable diocésaine du MCR
Tél. 04.74.21.33.77, e-mail : annickfurzac@orange.fr

► Horaires des messes du dimanche :

- ETREZ : attendre la fin des travaux.

- MONTREVEL EN BRESSE : 10h30 tous les dimanches.

- Messe du samedi soir à 18h30 à Cras ou St-Didier ou Attignat en alternance (voir sur le « Lien fraternel », feuille d'information paroissiale).

Voir sur le site de la paroisse : <http://www.paroisse-montrevel.fr>

- Soirées Pop louanges à Cuet selon le calendrier figurant sur le « Lien fraternel ».

- Pour toute demande d'information, vous pouvez téléphoner à l'accueil de la cure de Montrevel au 04.74.30.80.50 du mardi au samedi de 9h30 à 12h.

La vie sociale

Les associations

► LOISIRS ET CULTURES BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04-74-25-66-44

Email : bibliotheque@etrez.fr

Présidente : Duthion Evelyne

Secrétaire : Gaydon Dominique

Trésorière : Sauchay Nathalie

Horaires : samedi 10h-12h

Pendant les grandes vacances : voir affichage en bibliothèque ou dans la presse.

Pour la modique somme de 5 € par an et par adulte, vous pouvez emprunter 5 livres ou revues pour 3 semaines. Emprunt gratuit pour les enfants de moins de 16 ans ainsi que pour les étudiants.

A votre disposition :

Albums, romans, documentaires, BD, périodiques pour enfants et adultes.

CD audio et CD-rom

Renouvellement au passage :

- du bibliobus : 2 fois/an du tiers du fonds de livres prêtés par la DLP
- du médiabus : 2 fois/an du fonds musical



► ANIMATIONS 2016



Concert de Volo

- **le 19 novembre** : concert de chanson française par le duo « VOLO »



Opération Premières Pages

- «**Opération Premières Pages**» en lien avec le Conseil Général de l'Ain et la DLP. Cette année, l'album d'Antonin Louchard « Oh! la vache » a été remis aux enfants nés en 2015 lors d'une permanence.

- **Accueil des assistantes maternelles** avec leurs enfants le 1^{er} mardi de chaque mois.



Animation assistantes maternelles

- **Accueil de la classe de maternelle** au cours duquel les enfants empruntent des livres.

La bibliothèque est un lieu de culture, d'échange et de rencontre

► PROJETS POUR 2017

- Reconstitution de l'**Opération Premières Pages** pour les bébés nés en 2016.
- Samedi 18 novembre : soirée à définir
- Participation à « **Graine de lecteurs** » en partenariat avec le département de l'Ain dans le but de donner le goût de la lecture aux enfants et favoriser leur éveil culturel.

La vie sociale

Les associations

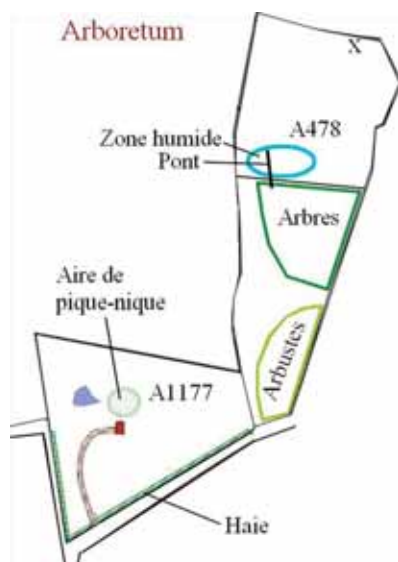
► ASSOCIATION « ARBRES ET NATURE »

■ La fête de l'Arbre le 22 mai



Malgré une météo mitigée, la 9ème édition a été un succès : une quarantaine d'exposants et des animations nouvelles (le concours de bûcherons amateurs, l'atelier scientifique d'ALTEC, l'exposition de calligraphies...).

■ A l'arboretum



■ La journée festive du 4 décembre

Comme d'habitude, les bénévoles avaient bien travaillé pour préparer le petit-déjeuner, le repas de midi, les objets du marché de Noël et les animations. Un bon moment de convivialité. A noter la dernière sortie du tour à pédales de Jacques !

► LES DATES DE 2017

20 janvier : assemblée générale

8 mai : journée arboretum

Septembre : journée du patrimoine

3 décembre : journée festive « Noël au pays de l'arbre »

Dans la parcelle A1177 :

- les travaux d'entretien ont été faits régulièrement par les bénévoles : tonte, désherbage, taille des arbres...
- Une haie champêtre a été plantée sur les bordures Sud et Ouest avec un financement intégral par GRT Gaz : 750 plants sur 250 m.
- Une zone de pique-nique sera aménagée à l'est de la mare à proximité de la halle.

Dans la 2nde parcelle (A478) :

- Au sud, après préparation du terrain, une vingtaine d'arbres et une vingtaine d'arbustes ont été plantés.
- A venir la création d'une zone humide et la construction d'un pont.
- La réflexion sur l'aménagement du reste de la parcelle se poursuit : création de clairières arborées et d'un chemin...

■ Les visites de l'arboretum

Cette année encore, les conditions météo ont perturbé les visites guidées, en particulier le 17 septembre pour la journée du patrimoine : 5 personnes ont quand même bravé la pluie pour une visite de 2 h.

Rappel : l'arboretum est ouvert à tous pour les visites à condition de respecter la charte du visiteur qui figure sur le panneau d'entrée et des visites guidées peuvent être organisées sur demande.

L'association a des projets ambitieux, rejoignez-la pour les réaliser.

La vie sociale

Les associations

► AMICALE D'ETREZ



La Loulouvière

Cette année 2016 aura vu des changements dans le bureau, notamment à la présidence et au secrétariat.

Nos manifestations se sont bien passées avec une bonne participation à la foulée de la Saint-Valentin malgré la pluie.

Quant à notre fête d'été sous un beau soleil, elle a connu un très beau succès, notamment une innovation avec la participation d'un groupe de rock en début de soirée avant le bal des jeunes qui sera certainement reconduit en 2017. Le dimanche a aussi été réussi avec cette année le beau feu d'artifice (celui de 2015 ayant été annulé par arrêté préfectoral) qui a été très apprécié par le public venu en nombre.

Les deux seuls points négatifs ont été la non-présence des forains et la baisse de participation à la course pédestre,

notamment les deux courses pour les jeunes avec très peu de jeunes locaux.

Pour finir, l'Amicale recherche toujours de nouveaux membres, notamment féminins. Si vous avez un peu de temps à donner et des idées à apporter pour l'amélioration de nos manifestations, vous êtes les bienvenus.

Le nouveau bureau

Président : GAVAND Denis

Vice-président : GRAND Thierry

Trésorier : CHANEL Patrick

Secrétaire : CHANCLU David



Course pédestre de la Fête d'été

► SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ETREZ

La société de chasse compte vingt-quatre adhérents avec quelques jeunes chasseurs. Le président est T. Sulpice, le vice-président B. Chapaton, le secrétaire J.-P. Morel et le trésorier G. Duthion. Nous chassons principalement le petit gibier. Nous avons tout de même un plan de chasse grand gibier pour le chevreuil avec un nombre maximum d'animaux à prélever. Lors des chasses collectives au gros gibier, des panneaux sont mis en place, afin d'informer les autres utilisateurs de l'espace naturel qu'une battue est en cours. La société de chasse participe aussi à la régulation des espèces nuisibles, notamment le ragondin et le renard. Nous organisons tous les ans une vente de tartes le premier week-end de juin (3 et 4 juin 2017) et un loto le 11 novembre 2017. Nous remercions toutes les personnes participant à nos manifestations.



Le loto des chasseurs

La vie sociale

Les associations

► GYM LOISIRS



Fitness

Débuter une activité sportive ou la reprendre après quelques années de répit... ENSEMBLE, c'est plus facile !!

Gym Loisirs propose la pratique d'une activité, accessible à tous, par une approche collective et conviviale, loin de la performance à tout prix.



Groupe du mardi

La gym, c'est allier le sport à la santé, pour une meilleure compréhension de son corps par des activités physiques, choisies pour une forme de bien-être, source d'échanges, de partage et de solidarité.

Gym Loisirs revendique une pratique sportive différente.

Depuis début septembre, les deux cours connaissent une très bonne fréquentation pour une cotisation annuelle de 90 €.



Groupe du mercredi

Le mardi soir, plus d'une trentaine de personnes (dont 4 hommes) suivent les cours dynamiques de Céline Miralles, et le mercredi, une quinzaine de dames (de 29 à 85 ans) se détendent avec la gym douce sous la houlette de Caroline Teppe.

Les cours se déroulent à la salle des fêtes et nous remercions la commune pour la mise à disposition gratuite.

En février dernier, un concert a été organisé à la salle des fêtes. Bien que les spectateurs étaient attendus plus nombreux, l'ambiance était au rendez-vous.

Le repas de fin de saison affichait presque complet à la GRIGNOTTE.

Le bureau de Gym Loisirs, en manque de bénévoles, n'a pas reconduit le concours de coinche mais a proposé des grilles de loteries en décembre.

L'association, qui est affiliée à la Fédération des Foyers Ruraux, cautionne également le groupe des « POETES » et un autre groupe de filles, ce qui leur permet d'accéder à la salle multisports.

Elle a en charge aussi la gestion des cotisations de tennis. Les permanences pour la prise d'une clé ou le renouvellement pour l'accès au terrain de tennis seront annoncées par mail ou sur le panneau lumineux de la commune.



Bons en sport mais aussi à table !

Présidente : Babeth Chanel

Trésorière : Annick Comtet

Membres : Nicole Laurent, Nelly Jacquet et Michelle Buiron

La vie sociale

Les associations

► TEMPS DANCE

► SAISON 2015/2016

Une saison réussie avec 4 cours qui ont été suivis par 60 danseurs toutes catégories confondues. Les cours assurés par Elodie de l'Ecole de danse Fred et Nico, étaient les suivants :

◆ Le Mercredi

- De 16h30 à 17h15 : initiation Danse pour les enfants de 4 à 6 ans (16 danseurs)
- De 17h15 à 18h15 : rock n danse pour les enfants de 7 à 11 ans (13 danseurs)
- De 18h15 à 19h15 : Hip-Hop pour les ados à partir de 12 ans (9 danseurs)
- De 19h15 à 20h15 : Chorégraphie Zumba pour adultes (22 danseurs)

Tous ces danseurs ont pu démontrer leur progression dans la danse au cours du gala de fin d'année qui s'est tenu le samedi 18 juin 2016. Ce gala a rencontré un beau succès puisque la salle était comble. Il nous a permis également de bénéficier d'une belle prestation de l'Ecole de Danse Fred et Nico. Merci à tous les participants !!!

► SAISON 2016/2017

Les effectifs sont encore en progression puisque 68 danseurs suivent les cours cette année, toujours avec Elodie de l'Ecole de danse Fred et Nico. Les horaires et les cours sont les suivants :



Groupe ados



Groupe 7-11 ans

◆ Le Mercredi

- De 16h30 à 17h15 : initiation Danse pour les enfants de 4 à 6 ans (11 danseurs)
- De 17h15 à 18h15 : rock n danse pour les enfants de 7 à 11 ans (27 danseurs)
- De 18h15 à 19h15 : Hip-Hop pour les ados à partir de 12 ans (9 danseurs)
- De 19h15 à 20h15 : Chorégraphie Zumba pour adultes (21 danseurs)

L'ensemble des cours de la saison 2015/2016 est donc maintenu.

Même si la saison a déjà démarré, vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année, vous serez les bienvenus.e.s.

Rejoignez-nous pour passer un moment agréable !!!!
Cours de danse dans la bonne ambiance.

**Retenez d'ores et déjà
la date du gala de fin d'année :
le samedi 17 juin 2017.**

**Pour tous renseignements voici les coordonnées
des membres du bureau :**

Présidente : Christelle Veillas, 04.74.30.89.65

Secrétaire : Amanda Nallet, 06.14.04.25.57

Trésorière : Amélie Coffigniez, 06.21.82.53.70

La vie sociale

Les associations

► CLUB DES RETRAITÉS



La rencontre de septembre

En 2016, le Club des retraités a le regret de déplorer le décès de 4 de ses adhérents : Gabriel Morand, Michel Pagneux, Marcelle Poncet et Raymonde Dagallier.

Malgré le départ de certains adhérents (santé...), le club maintient son effectif avec 65 adhérents grâce à de nouvelles adhésions.

Le club a réuni ses adhérents pour son assemblée générale, pour fêter Noël et les anniversaires, ce fut chaque fois l'occasion d'un bon repas et d'un après-midi de détente.

Colette Cochet a rejoint le conseil d'administration qui a été reconduit.

Les rencontres du jeudi se sont poursuivies : cartes, scrabble, triaminos... les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois ; marche et pétanque les autres jeudis.

4 équipes de pétanque (12 joueurs) ont participé en juin au concours départemental de "Générations-Mouvement".

On peut marcher tous les jeudis quand le temps le permet, les non-adhérents peuvent participer.

Les 2 concours de belote de cette année ont été des succès : ils ont réuni 164 doublettes le 29 mars et 122 doublettes le 4 octobre. Les recettes servent à financer les repas d'anniversaire en mai et de Noël, les collations du jeudi et une partie du voyage de l'année.

Le 23 juin, 53 personnes sont allées en Bourgogne : à Nuits-Saint-Georges pour une visite du musée du Cassissium et à Beaune pour une visite guidée des Hospices et du musée de l'Hôtel-Dieu.



Les anniversaires

Le Club participe aux activités proposées aux retraités par la communauté de communes : loto, concours de belote, marches et voyages. Il participe aussi aux animations de la fédération "Générations-Mouvement".

La section "Randonnées" a organisé pour les bons marcheurs des sorties d'une journée en montagne, tous les jeudis d'avril à octobre. Elle continuera cette année.

Pour obtenir des infos : 06 27 23 92 90.

Toutes les manifestations et animations sont reconduites en 2016-2017.

Activité nouvelle : un groupe de 7 à 8 personnes a créé une petite chorale dirigée par Jean-Louis. Les personnes intéressées peuvent se joindre à eux.

Les nouveaux retraités sont toujours les bienvenus, même en cours d'année.

Pour plus de renseignements, téléphoner au président : Michel Lafond, 04 74 25 41 39.

► LES DATES DE 2017

4 avril : concours de belote coincée

3 octobre : concours de belote à la vache

18 mai : repas des anniversaires

Juin : voyage

21 septembre : assemblée générale et 40^{ème} anniversaire

21 décembre : repas de Noël



La vie sociale

Les associations

► ASSOCIATION SPORTIVE D'ETREZ

L'AS Etrez réunit une vingtaine de joueurs de 33 à 64 ans. Pour parler chiffres, sur la saison 2015/2016, l'équipe s'est imposée à 8 reprises, a connu l'échec 7 fois et n'a pu se départager lors de 2 matchs, pour un total de 57 buts marqués et 40 encaissés.

Remerciements particuliers à nos arbitres qui nous supportent.

La fin de saison a été ponctuée par le traditionnel repas où il s'agit de faire le bilan sportif, de remettre le challenge du meilleur buteur (Cyril Vernet pour la 2^{ème} année consécutive) et de s'affronter lors de l'habituel concours de pétanque.

Cette année, l'équipe s'est vue remettre un jeu de maillots offert par la Société Bressane d'Electricité. Un grand merci.

Après 2 ans d'attente, au mois de septembre, le tournoi vétéran a vu s'affronter 8 équipes, dont 2 locales avec les poètes d'Etrez ainsi que les pompiers. Le challenge Dominique Badey fut remporté par l'équipe de Montrevel.



L'AS Etrez a renouvelé son bureau en nommant président Christophe Lespinasse, trésorier Bruno Prudent et secrétaire Thomas Poncet.

Toujours à la recherche de joueurs, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour venir vous faire plaisir le vendredi (Messi et Ronaldo sont annoncés l'année prochaine mais rien n'est sûr).

► ENTENTE BOULISTES



Encore une année bien remplie pour l'Entente Boulistes.

Les trois concours sont toujours très appréciés et nous amènent de plus en plus de personnes.

- Le concours de belote à la mêlée clôture la saison avec 52 doublettes.
- La pétanque a réuni 28 doublettes.

Les locaux André TEPPE et Jean-Pierre BIELER laissent la 1^{ère} place à David et Michel BEREZIAT de Bourg en Bresse.

- Les 26 quadrettes inscrites pour la lyonnaise ont fait le



déplacement pour s'affronter aux trois parties de la journée. Michel et Jean TOURNIER, Guy LACROIX et Alain GIROUD de Roissiat, après trois belles prestations, remportent le Challenge Arnaud St Sulpice.

- Les vendredis après-midis sont toujours très attendus et réunissent une moyenne de 25 à 30 personnes au cours de la saison, ceci grâce à une équipe soudée où règne une bonne ambiance.

Tous les ans, de nouvelles adhésions viennent augmenter les effectifs, ce qui est très encourageant.

► CALENDRIER 2017

Jeudi 25 Mai à 14 h :

Concours de Pétanque

Vendredi 11 Août à 9 h :

Concours de Lyonnaise

Jeudi 14 Décembre à 13 h 30 :

Concours de Belote à la mêlée

La vie sociale

Les associations



► ETREZ EQUITATION



Encore une saison 2015-2016 bien remplie durant laquelle petits et grands ont pu partager des moments conviviaux autour du cheval et du poney.



Toujours dans une action de partenariat et de soutien en faveur des cavaliers du Club Hippique des Fourches, l'équipe d'Etrez Equitation a été présente lors des nombreuses manifestations organisées par le club :

- en décembre : jeu de maniabilité pour les plus petits avec goûter du père Noël.
- en janvier : la brioche des rois avec chocolat chaud et vin chaud pour les plus grands.
- 5 mars : concours inter-membres de dressage qui s'est déroulé sous la pluie. Mais les spectateurs et les supporters ont pu se réchauffer autour d'une boisson chaude à la buvette tenue par les membres de l'association.
- fin mars : compétition amicale de maniabilité sur des parcours à difficulté progressive pour les jeunes cavaliers. Cette rencontre s'est terminée par une remise des récompenses et un goûter.
- 3 avril : Le club était présent à la Foire de Bourg. Christelle la monitrice a accompagné 3 équipes de cavaliers pour faire des démonstrations de Pony Games, de Passe à 10 ou encore pour proposer des tours à poney aux jeunes visiteurs du salon.
- 15 mai : concours inter-membres réunissant petits et grands, quel que soit leur niveau pour des épreuves de maniabilité ou de saut d'obstacles. Le spectacle a été au rendez-vous ainsi que l'association pour proposer aux parents présents boissons et gourmandises à la buvette.

- 5 juin : la Fête du club a été une belle réussite où cavaliers et parents se sont réunis autour d'une paëlla géante en regardant les démonstrations que tous les cours de la semaine avaient préparées en vue de cette journée (parcours de maniabilité, passe à 10, pony games, saut d'obstacles, carroussel ...). L'apéritif a été offert par Etrez Equitation.

Etrez Equitation participe également au soutien de l'équipe compétition avec l'aide non négligeable de nombreux sponsors que nous tenons à remercier pour leur fidélité. Cette année encore, des cavaliers ont pu participer aux Championnats de France début juillet à Lamotte Beuvron.

La saison 2016-2017 a débuté sur les chapeaux de roues :

- avec l'organisation par le club d'Etrez le 18 septembre à l'occasion de la fête nationale du cheval, d'un mini raid Poney/Vélo/Course à pied où de nombreuses équipes réunissant parents et cavaliers ont pu s'affronter durant la journée. Fatigués, boueux mais heureux, tous les participants ont pu se reposer autour d'un goûter.

- le 23 octobre, le club était présent ainsi que l'association à la Foire aux chevaux de Marboz où Christelle a accompagné de jeunes cavaliers pour des démonstrations de Pony games. Ces jeunes cavaliers ont également proposé des tours à poney récoltant ainsi des fonds pour l'association.

Le 4 novembre 2016, l'association Etrez Equitation a convoqué ses adhérents pour son assemblée générale. Après de nombreuses années d'investissement, la Présidente Karine PLANCHON et le Trésorier Eric PLANCHON ont souhaité quitter l'association. Nous tenons particulièrement à les remercier pour leur travail et leur implication qui ont contribué à faire grandir l'association.

A l'issue de l'AG un nouveau bureau a été élu :

Président : Sébastien PAGNON

Président adjoint : Lilian POUILLAIN

Trésorière : Valérie BOZONNET

Trésorière adjointe : Corrine BERARDAN

Secrétaire : Valérie BOUCHARD

Secrétaire adjointe : Ornella RIGAUDIER

Le programme de l'année à venir a été déterminé. Notons que les manifestations et les animations comme le goûter de Noël, la brioche des rois, le concours inter-membres (14 mai 2017) ou encore la fête du Club en juin (25 juin 2017) seront reconduites cette année mais les dates données restent à confirmer.

Nous vous attendons nombreux pour partager tous ces moments dans la bonne humeur et la convivialité.

En attendant, vous pouvez nous suivre sur notre page FACEBOOK : Etrez equitation

Ou nous contacter à l'adresse mail :

asso.etrezequitation@gmail.com

Toute l'équipe d'ETREZ EQUITATION

La vie sociale

Les associations

► LA COMPAGNIE DES QUIDAMS

En 2016, la Compagnie des Quidams a continué la diffusion de ses différents spectacles, "FierS à Cheval" et "Rêve d'Herbert" notamment.

Cette année, les tournées ont conduit la Compagnie à jouer dans beaucoup de villes françaises et européennes, mais également à Moscou, à Philadelphie, à Suwon (Corée) et à Tokyo.

2016 a vu la création d'un nouveau spectacle, "Les Somnambules", ce qui a donné lieu à plusieurs sessions de répétitions au Grand R à Etrez et au Festival Au Bonheur des Mômes au Grand-Bornand.



Sortie de chantier des "Somnambules" ©JJPauget

Les habitants de la commune ont pu découvrir ces nouveaux personnages lors d'une répétition publique le 29 juillet.

Le Grand R a accueilli également quelques compagnies en résidence :

- la Compagnie du Ruisseau en février, qui a donné une répétition publique de son spectacle "Tombés du Ciel" au Grand R



Stage PASAE

- les Charentaises de Luxe en avril, qui ont proposé aux habitants une sortie de chantier des "Evadés" dans la Salle des Fêtes

- et enfin les Georges Clownés, chorale de clowns, en novembre, qui ont fait leur sortie de résidence à Malafretaz

Cette année encore, dans le cadre du PASAE (Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives), la Compagnie a donné un stage pendant les vacances scolaires de printemps. Des élèves de primaire et de collège de la Communauté de Communes ont donc pu s'initier aux techniques des arts de la rue (échasses, jonglage,...) pendant une semaine.

En 2017, le calendrier du Grand R sera bien rempli, avec plusieurs compagnies en résidence, ce qui donnera lieu à quelques sorties publiques.

La compagnie continuera également la diffusion de ses spectacles existants et son travail autour de son nouveau spectacle, "Les Dormeurs".



La vie sociale

Les associations

► LES RIVERAINS DU STOCKAGE DE GAZ, SITE D'ETREZ

« Une Association pas comme les autres, mais nécessaire »

En 1974, Gaz de France est arrivé à ETREZ : une manne pour notre commune qui comptait parmi les plus pauvres du département.

Des structures industrielles sont sorties du sol, remplaçant des espaces forestiers ; des emplois pérennes ont été créés avec une formation pour le personnel embauché ; la population du village, en régression jusqu'alors, a peu à peu augmenté.

La taxe professionnelle versée à la commune a permis des réalisations inespérées dont nous profitons tous : refonte et modernisation de l'école, création d'une place et construction d'un espace commercial, aménagement de la traversée du village et construction d'un magnifique espace festif.

Le 21 Septembre 2001, il y a eu la catastrophe qui a détruit l'usine AZF à Toulouse ; à la suite de cela, les risques technologiques potentiels à proximité de certaines entreprises ont été répertoriés.

Le site de stockage souterrain de gaz d'ETREZ a été classé SEVESO 2 et a été l'objet d'un PPRT (Plan de Protection des Risques Technologiques), approuvé par le Préfet de l'Ain le 28 Juillet 2015.

Quatre familles de riverains en zone de grand danger sont expropriées.

Une autre famille, en zone de délaissement, a choisi de partir en demandant le rachat de sa propriété, comme il est accordé par la loi.

Deux maisons initialement en zone de délaissement ont en fait été rachetées par GRT Gaz dans le cadre du projet «ERIDAN».

Huit maisons en zone de préconisation subsistent avec pour leurs propriétaires l'obligation de réaliser des travaux pour un montant maximum de 20 000 euros, financé par l'Industriel (STORENGY) et les communes d'ETREZ et de MARBOZ ; au-delà de cette somme, les travaux deviennent des travaux conseillés à la charge des propriétaires.

L'Association des Riverains remercie la Municipalité pour l'aide qu'elle lui apporte, et une solidarité morale envers les familles impactées, qui, pour nombre d'entre eux, voient le travail d'une vie anéanti.

Jacques PITIOT, président de l'Association des Riverains

Contact : 04 74 25 41 40 ; mail : lesriverainsdugaz@gmail.com

► AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FOISSIAT-ETREZ

L'Amicale des Donneurs de Sang de Foissiat-Etrez, c'est :

- ♥ 51 ans d'existence
- ♥ 20 bénévoles
- ♥ 2 manifestations par an
- ♥ 5 collectes de sang par an
- ♥ + de 250 dons en sang total par an
- ♥ des milliers de donneurs pour défendre cette noble cause.

FELICITATIONS à M. **André PIN** qui quitte l'Amicale après 36 ans de bénévolat au sein de l'association et qui a à son

actif plus de 175 dons. **MERCI** à toi pour ton implication et ton investissement pour le don du sang.

Coordonnées :

Mme Jaillet Aurélie, Présidente

Tél : 04.74.52.40.27

Mail : aurelie.jaillet01@orange.fr



La vie sociale

Les associations

► LE CLUB DES JEUNES

Le Club des Jeunes

L'Association Club des Jeunes d'Etrez continue en 2016 de rassembler les jeunes d'Etrez de 14 à 20 ans en mettant à leur disposition un local qui leur permet de se retrouver et pratiquer de nombreuses activités.

Ces derniers peuvent également prendre part à un événement devenu incontournable pour l'association : l'organisation du tournoi de foot et du bal en plein air où l'ambiance était au rendez-vous.

A noter que cet été les membres ont pu participer à la rénovation du Club des Jeunes !

Cotisation annuelle : 6 €

Président : Guillaume MARMET

Trésorier : Valentin MOREL

Secrétaire : Mathis BOCHARD



Préparation du bal



Rénovation du Club



L'action sociale

► ADMR



ADMR MONTREVEL-EN-BRESSE

10 Rue du 19 Mars 1962 – 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

● Tél : 04 74 30 89 07 ● Fax : 04 74 30 89 26 ● www.admr.org ● Mail : amontrevel@fed01.admr.org



L'Association A.D.M.R. de Montrevel en Bresse déploie son activité sur le territoire de la Communauté de Communes. L'activité de service d'aide à la personne comprend plusieurs domaines d'intervention :

- L'Aide à Domicile
- L'Aide à la Personne
- La garde d'enfants
- Le Portage de Repas
- Le service de Bricolage – Jardinage
- La Téléassistance

Ces services s'adressent à tous les particuliers, sont assurés à la demande et peuvent être planifiés régulièrement une ou plusieurs fois par semaine, selon l'état de santé des bénéficiaires. Ils sont également assurés pour les dossiers bénéficiant de l'A.P.A.

Ils peuvent, selon la situation des personnes, être financés par les Caisses de Retraite, les Complémentaires Maladie (mutuelles ...) la prestation de compensation du handicap (MDPH) et l'aide sociale pour les personnes ayant des revenus modestes. Les sommes restant à la charge des familles bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 %.

La vie sociale

L'action sociale

► L'ACCUEIL DE JOUR

La politique et le but de l'accueil de jour sont d'assurer le maintien à domicile de la personne accueillie le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions, tout en apportant un soutien aux aidants. Riche de 5 ans d'expérience, nous proposons des activités personnalisées ainsi que des sorties accompagnées, afin de travailler la mémoire ou la coordination suivant les besoins identifiés, tout en respectant le libre choix de chacun, le tout dans un cadre accueillant et sécurisant favorisant l'échange.

Notre équipe constituée de personnes diplômées veille au confort des personnes accueillies et au respect de chacun. Soucieux de toujours proposer un service de qualité, l'accueil de jour est inscrit dans un processus d'audit visant à l'amélioration continue de la qualité. Ainsi en 2016, l'accueil de jour a mis en place un plan d'actions, afin de proposer un service toujours plus personnalisé.

2 lieux d'accueil sont disponibles, l'un à St-Trivier-de-Courtes, l'autre à Montrevel-en-Bresse. Nous mettons à la disposition des habitants, dans un rayon de 15 km autour de ces sites, un service de transport, afin de permettre aux personnes de rejoindre l'accueil de jour et d'assurer le retour à domicile.

Notre service est éligible au plan d'aide de l'APA et aides des caisses de retraite. L'accueil de jour est un service ADMR proposé par l'ADMR Pays de Bresse (220 rue de l'ancien collège – 01560 St-Trivier-de-Courtes) et bénéficiant des aides des communautés de communes de St-Trivier-de-Courtes et Montrevel-en-Bresse.

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez des renseignements, des plaquettes de présentation, vous pouvez contacter Mme JEANNIN Agathe, infirmière coordinatrice, au 06 71 40 93 06.

► LE CLIC* DES PAYS DE BRESSE

À quoi ça sert ?

- à répondre aux besoins des retraités et des personnes âgées (trouver le bon interlocuteur, connaître ses droits, recevoir gratuitement la carte MEMO, aider au montage des dossiers administratifs...)
- à informer lors de réunions ou d'ateliers de prévention
- à animer le réseau de partenaires (élus, professionnels, associations...)

Comment joindre le CLIC ?

- un seul numéro de téléphone : **04 74 30 78 24**
- des permanences à Montrevel-en-Bresse – école de musique – bureau n°4 uniquement sur rendez-vous (9h – 11h30)
- un site internet www.clicdespaysdebresse.org et sa page contact

Comment ça marche ?

- standard téléphonique (messagerie en cas d'indisponibilité)
- accueil sur rendez-vous lors des permanences
- visite à domicile possible après étude
- service gratuit, mis en place par les Communautés de Communes de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, de Pont de

Vaux, de Pont de Veyle et de Saint-Trivier-de-Courtes, et co-financé par le Conseil départemental

Réunions publiques 2016 :

- Lors des réunions publiques, différents thèmes ont été abordés :
 - L'utilisation des nouvelles technologies
 - Attention au démarchage
- Durant la semaine bleue en octobre :
 - Tour de chant
 - La légende de l'accordéon
 - Visite virtuelle du musée Grévin
 - Au cinéma comme autrefois
- Mais aussi des ateliers :
 - La mémoire
 - La prévention des chutes
 - Le sommeil, stress
 - La prévention routière



*Centre local d'information et de coordination gériatrique

► LE CCAS AUX CÔTÉS DE NOS AÎNÉS

Le centre communal d'action sociale a un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de négociation et d'action en faveur des personnes en difficulté. La règle de confidentialité est de rigueur.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale dans les communes de moins de 1 500 habitants. Face au contexte actuel de crise, la Commune d'Etrez a choisi de conserver son CCAS, afin de garantir un service public de proximité à ses habitants.

Une nouvelle fois, les bénévoles du CCAS ont eu à cœur d'accueillir les aînés de plus de 75 ans autour d'un repas festif le 26 novembre. Celui-ci a été ponctué par la retransmission d'un film sur l'Île de la Réunion par Yvette FAUSSURIER et Guy GOETZ, ainsi qu'une démonstration de l'association Temps Dance.

Pour celles et ceux qui n'ont pu se déplacer, des colis gourmands seront distribués : ce sera l'occasion de partager un moment avec ces derniers.

L'intercommunalité et les syndicats

► MODIFICATION DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE

Afin de préparer la fusion avec les autres intercommunalités et de garantir les ressources des communes pour les années à venir, les élus de notre communauté de communes ont revu la fiscalité des taxes foncière et d'habitation. L'opération consistait à inverser la logique des taux de manière quasi proportionnelle.

Concrètement, les nouveaux taux de chacune des entités apparaissent sur les avis d'imposition. Pour la majorité

des contribuables assujettis à la taxe d'habitation, une diminution doit apparaître. Pour les propriétaires, le montant de la taxe foncière, à payer, doit être en légère augmentation. Il faut tenir compte de l'augmentation des bases entre 2015 et 2016, ainsi que du relèvement de la taxe des ordures ménagères de 7 à 8% (20 € d'augmentation en moyenne).

Les nouveaux taux sont les suivants:

	Taxe d'habitation	Taxe foncière
commune	12.85%	13.74%
intercommunalité	5.15%	3.74%

Ainsi la pérennité des ressources des communes est préservée. Celle de l'intercommunalité dépend de la fiscalité économique.

L'intercommunalité et les syndicats

► MODIFICATION DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE (suite)

**Avis d'imposition 2015 et 2016 pour un foyer
de 2 adultes et 2 enfants :**

taxe d'habitation 2015

5F0043707

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année	
		S	55629	3,00	4

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute ❶	4699		4699	4699		
Valeur locative moyenne	2820		2985	2820		
❶ A B A T T E M E N T S						
• Général à la base	15 %		10 %			
• Personne(s) à charge	295		216	423		
– Par personne rang 1 ou 2						
pour 2 personne(s)	10 %		15 %			
– Par personne rang 3 ou +	596		836	564		
pour 1 personne(s)	15 %		20 %			
• Spécial à la base	10 %		%			
• Spécial handicapé	10 %		%			
Base nette d'imposition ❷	3808		3647	3712		
Taux d'imposition 2015	5,42 %	%	14,58 %	0,177 %	%	Total des cotisations
Cotisations 2015 ❸	206		532	7		745
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2014	5,42 %	%	14,58 %	0,153 %	%	
Rappel cotisations 2014						
Variation en valeur						
Variation en pourcentage	%	%	%	%	%	
Abattements de référence 2003/2015 ❹	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2014 ET 2015						
	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations				%	Frais de gestion ❺	+ 8
(b) Allègements				%	Prélèvements ❶ :	
(c) = (a) – (b) Somme à payer				%	– pour base élevée	
				%	– sur rés. secondaires	
				%	Plafonnement	
				%	selon le revenu ❷	
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé ❶	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
13,95 %	1540058546H	MAISON		H	4699	753
Cotisation référence 2003 ❷						
-Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2015						136
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						
Vos démarches						
➔ Par Internet :	impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.					
➔ Par téléphone :	Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courrier : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0610 Impôts (0610 46 76 87)* Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).					
➔ Sur place :	Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.					
	Pour obtenir des réponses plus détaillées : • sur le paiement de votre impôt : TRES. MONTREVEL-EN-BRESSE PL DE LA RESISTANCE BP 70 01340 MONTREVEL EN BRESSE Tél : 04 74 25 40 59 Courriel : t001022@dgfip.finances.gouv.fr Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter » • sur le montant de votre impôt : SIP BOURG-EN-BRESSE SAID BOURG PREFECTURE 5 RUE DE LA GRENOUILLERE BOITE POSTALE 60407 01012 BOURG EN BRESSE Tél : 04 74 45 86 81 Courriel : sip.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »					

S-TIPK - IMPRIMERIE NATIONALE 2015 01 5628 ND - Septembre 2015 - 2015-05-PF 003 854C

L'intercommunalité et les syndicats

► MODIFICATION DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE (suite)

**Avis d'imposition 2015 et 2016 pour un foyer
de 2 adultes et 2 enfants :**

taxe d'habitation 2016

5F0037391

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année	
		S	35878	3,00	5

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	4746	*	4746	4746		
Valeur locative moyenne	2865		3029	2865		
• Général à la base	15 %		10 %			
• Personne(s) à charge				430		
– Par personne rang 1 ou 2	10 %		15 %			
pour 2 personne(s)	606		848	574		
– Par personne rang 3 ou +	15 %		20 %			
pour personne(s)						
• Spécial à la base	10 %		%			
• Spécial handicapé	10 %		%			
Base nette d'imposition	3838		3678	3742		
Taux d'imposition 2016	12,85 %	%	5,15 %	0,175 %	%	Total des cotisations
Cotisations 2016	493		189	7		689
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015	5,42 %	%	14,58 %	0,177 %	%	
Rappel cotisations 2015	206		532	7		
Variation en valeur	-56			0		
Variation en pourcentage	-7,59 %	%	%	0 %	%	
Abatements de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016						
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 8
(a) Cotisations	753	697	-56	-7,44 %	Prélèvements :	
(b) Allègements					– pour base élevée	
(c) = (a) – (b) Somme à payer	753	697	-56	-7,44 %	– sur rés. secondaires	
					Plafonnement selon le revenu	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
13,95 %	1540058546H	MAISON		H	4746	697
Cotisation référence 2003						
-La variation des cotisations en colonne commune englobe cette année les cotisations communale et intercommunale.						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016						137
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						
Vos démarches						
⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.					
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr					
⇒ Par téléphone :	Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :					
	0 810 012 011* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr					
	- Courriel : CENTRE PRÉLÈVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3					
	Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.					
	Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).					
⇒ Sur place :	Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr , rubrique « Contact ») :					
	Pour obtenir des réponses plus détaillées :					
	• Sur le paiement de votre impôt :					
	TRES. MONTREVEL-EN-BRESSE					
	PL DE LA RESISTANCE BP 70 01340 MONTREVEL EN BRESSE					
	Tél : 04 74 25 40 59 Courriel : t001022@dgfip.finances.gouv.fr					
	• Sur le montant de votre impôt :					
	SIP BOURG-EN-BRESSE SAID BOURG 2EME SECTEUR 5 RUE DE LA GRENOUILLERE					
	BOITE POSTALE 60407 01012 BOURG EN BRESSE					
	Tél : 04 74 45 86 81 Courriel : sip.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr					

L'intercommunalité et les syndicats

► MODIFICATION DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE (suite)

Avis d'imposition 2015 et 2016 pour un foyer de 2 adultes et 2 enfants :

taxe foncière 2015

Vos démarches

Internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
 Téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011 *
 - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
 TRES. MONTREVEL-EN-BRESSE
 PL DE LA RESISTANCE BP 70 01340 MONTREVEL EN BRESSE
 Tél : 04 74 25 40 59 Courriel : t001022@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »
- sur le montant de votre impôt :
 CDIF BOURG-EN-BRESSE SECT.BRESSE-SAONE
 5 RUE DE LA GRENOUILLE B P 30413
 01012 BOURG EN BRESSE
 Tél : 04 74 45 86 00 Courriel : cdif.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
 Département : 010 AIN Commune : 154 A ETREZ

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2014	4,84 %	%	10,60 %	13,85 %	0,171 %	%	%	
Taux 2015	4,84 %	%	10,60 %	13,97 %	0,194 %	7,00 %	%	
Adresse Base	2350		2350	2350	2350	2350		861
Cotisation	114		249	328	5	165		
Adresse Base								
Cotisation								
Cotisations 2014	113		247	323	4	-		
2015	114		249	328	5	165		
Variation en % ③	+0,88 %	%	+0,81 %	+1,55 %	+25,00 %	- %	%	

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2014								
2015								
Variation en % ③	%	%	%	%	%	%	%	

	Dégrèvement jeunes agriculteurs	Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	Total des cotisations
Base «Etat»						
Base «Collectivité»						

	Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦	Dégrèvement « Habitation principale » ⑧	Dégrèvement JA « Etat » ⑩	Dégrèvements JA « collectivités » ⑩	Montant de votre impôt :
					34
					895

Références administratives : 010 50 023 022 154 A N K

L'intercommunalité et les syndicats

► MODIFICATION DES TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRE (suite)

Avis d'imposition 2015 et 2016 pour un foyer de 2 adultes et 2 enfants :

taxe foncière 2016

Vos démarches

Impôts.gouv.fr : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
 - courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :
 TRES. MONTREVEL-EN-BRESSE
 PL DE LA RESISTANCE BP 70
 01340 MONTREVEL EN BRESSE
 Tél : 04 74 25 40 59 Courriel : t001022@dgfip.finances.gouv.fr
- Sur le montant de votre impôt :
 CDIF BOURG-EN-BRESSE SECT. BRESSE-SAONE 5 RUE DE LA GRENOUILLERE
 B P 30413 01012 BOURG EN BRESSE
 Tél : 04 74 45 86 00 Courriel : cdif.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
 Département : 010 AIN Commune : 154 A ETREZ

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	4,84 %	%	10,60 %	13,97 %	0,194 %	7,00 %	%	
Taux 2016	13,74 %	%	3,74 %	13,97 %	0,186 %	8,00 %	%	
Adresse Base	2373		2373	2373	2373	2373		941
Cotisation	326		89	332	4	190		
Adresse Base								
Cotisation								
Cotisations 2015	114		249	328	5	165		
2016	326		89	332	4	190		
Variation en % ③	+14,33 %	%	%	+1,22 %	-20,00 %	+15,15 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en % ③	%	%	%	%	%	%	%	%

	Dégrèvement jeunes agriculteurs	Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »						
Base « Collectivité »						

Le taux de variation de la colonne commune est calculé en retenant les cotisations communales et intercommunales. Voir renvoi 8 au verso.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦	37
Dégrèvement « Habitation principale » ⑨	
Dégrèvement JA « État » ⑩	
Dégrèvements JA « collectivités » ⑪	
Montant de votre impôt :	978

Références administratives : 010 50 023 022 154 A N K

► UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ AUTOUR DE BOURG-EN-BRESSE



L'intercommunalité et les syndicats

ceux qui étaient auparavant conseillers communautaires. Le conseil d'agglomération se réunira jeudi 5 janvier. A l'ordre du jour de la première séance : élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau.



Des nouveaux locaux pour la mairie de Montrevel et l'intercommunalité

Depuis la fin du mois de novembre, les services de l'intercommunalité et de la mairie de Montrevel-en-Bresse ont intégré les locaux réhabilités situés place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse. L'ensemble du bâtiment a été rénové et agrandi passant de 1 488 m² à 1 953 m², dont 1 136 sont neufs.

Les travaux ont permis d'améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité des locaux. Les services les plus fréquentés par le public sont réunis au rez-de-chaussée : passeport et cartes d'identité, état civil, urbanisme, animation et personnes âgées. Les étages supérieurs

sont desservis par un ascenseur et sont occupés par les services intercommunaux dans l'attente d'une réorganisation après l'élection du conseil d'agglomération (voir article par ailleurs). Dans le hall d'entrée, un accueil unique oriente les usagers vers les services demandés.

Les salles de réunion sont au centre du bâtiment. La plus grande, au rez-de-chaussée, servira aussi pour la célébration des mariages. Les réservations sont assurées à l'accueil.

La façade du bâtiment ancien a dû être recouverte d'un enduit pour favoriser sa pérennité et le protéger du froid et des intempéries. Celle du bâtiment contemporain allie verre, fibre ciment et bois. Une toiture végétalisée couvre l'ensemble.

Une attention particulière a été accordée aux économies d'énergie. Le système de chauffage fonctionne au gaz naturel. L'abondance de surfaces vitrées favorise l'éclairage naturel. Une isolation très performante et des pare-soleils préserveront de la chaleur.

En pratique

Mairie de Montrevel-en-Bresse

Lundi mardi mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, jeudi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 18h.

Tél : 04 74 25 68 96.

Intercommunalité

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tél : 04 74 25 68 98.

**Service communication Communauté de Communes
de Montrevel-en-Bresse**

► L'INFEAU-INFORMATION SUR L'EAU POTABLE



Le syndicat intercommunal des eaux de la moyenne Reyssouze a mis en service la station de traitement de l'eau potable. Cette dernière assure le traitement du fer, du manganèse et la réduction du calcaire par la décarbonatation. Le taux de calcaire passe de 35°F à 23°F.

Les possesseurs d'adoucisseurs doivent procéder à un réglage de leurs appareils (volume d'eau entre 2 régénérations plus important, d'où une diminution de la consommation de sel).

Le syndicat procédera prochainement à des campagnes de nettoyage des canalisations, afin d'ôter la boue résiduelle dans le réseau. Elles s'étaleront sur plusieurs années.

Alain GAYDON



Cette unité de traitement est exploitée par la SOGEDO, qui a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence du service 24 h/24 et 7 jours sur 7.

L'intercommunalité et les syndicats

► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DES OUTILS DE PLANIFICATION À DIFFÉRENTS ÉCHELONS

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification qui donne des grandes orientations d'aménagement. Il vient de faire l'objet d'une révision. Pourquoi et avec quels changements ? Voici quelques explications.

Faire mieux avec moins. Cet objectif de modération s'applique à de nombreux domaines dont l'aménagement. Il s'agit de préserver les surfaces agricoles et d'utiliser au maximum les réseaux existants (eau, électricité, gaz), les extensions coûtant très cher.

Construire mieux

Plus concrètement, en matière d'habitat, cette économie d'espace se traduit par une réduction de l'allocation de droits à construire accordée à chaque commune. Les surfaces artificialisées pour la construction de nouveaux logements ne devront pas dépasser 682 ha pour l'ensemble du territoire couvert par le SCoT. A Etrez, 6 hectares sont alloués pour la période 2008-2035, avec un développement des habitations limité au centre village.

S'appuyer sur les zones existantes pour soutenir l'économie

Avec un même objectif de limitation de consommation d'espace, les allocations dédiées aux zones d'activités ont été réduites passant pour l'ensemble du territoire couvert par le SCoT. Jusqu'alors, le SCoT avait défini des objectifs sans doute surdimensionnés par rapport aux besoins du territoire. Il n'est pas question de créer des parcs d'activités là où il n'y en a pas : l'objectif est de renforcer et densifier les zones existantes.

Allocations d'extension des activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

Types de zones d'activités	Localisation	Nombre d'hectares
Zones d'activités de niveau régional	Attignat	44
Zones d'activités de niveau local (à répartir entre les communes membres de l'intercommunalité)	Territoire de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse	28
Zones spécifiques (production AOC)	Foissiat et Etrez	3 (1,5 par zone)
	TOTAL	75

Le PLU au niveau communal

La révision du SCoT s'accompagne d'une phase de concertation obligatoire qui s'est déroulée depuis mai. Le nouveau Schéma de cohérence territoriale sera

finalément soumis au vote des élus du Syndicat mixte mi-décembre et entrera en vigueur deux mois après sa transmission au Préfet, soit vraisemblablement au printemps 2017.

Les communes disposeront ensuite d'un délai allant de 1 à 3 ans pour mettre leur PLU en compatibilité, en fonction des prescriptions nouvelles à intégrer.

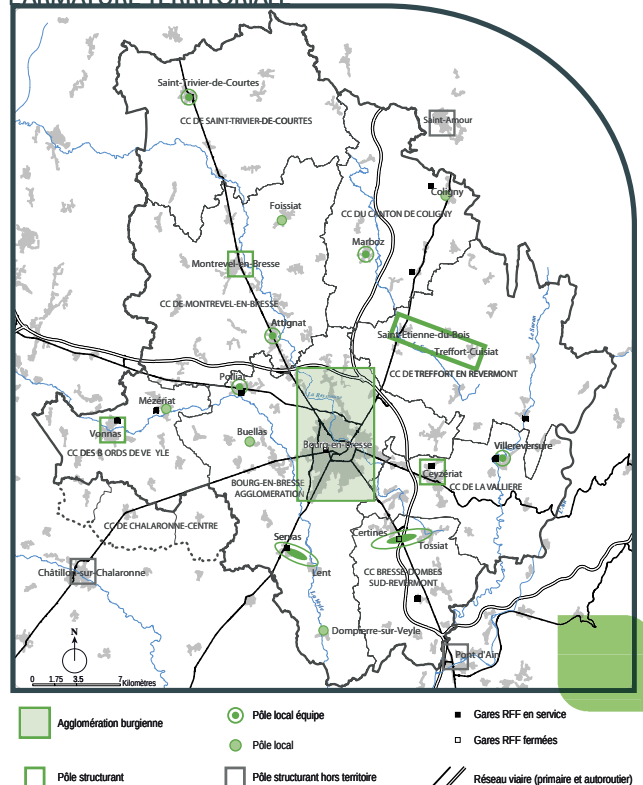
Dis-moi qui tu es, je te dirai ce que tu peux faire

Afin de déterminer ses grandes orientations, le SCoT s'est doté d'une grille de lecture du territoire. Il hiérarchise les espaces selon leur poids démographique et leur niveau d'équipements et de services. L'agglomération burgienne est le pôle d'attractivité pour une majeure partie du territoire (bassin principal d'emplois et de services du territoire). Des pôles secondaires sont pris en compte. Parmi ceux-ci, le SCoT a distingué des pôles structurants tels Montrevel-en-Bresse et des pôles locaux équipés tel Attignat. Cette hiérarchisation détermine les orientations d'aménagement possibles selon le niveau de la commune.

Service communication –

Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

L'ARMATURE TERRITORIALE



L'intercommunalité et les syndicats

► DÉCHETS

Organom traite et valorise les déchets de 320 000 habitants du département de l'Ain, parmi lesquels ceux de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse. Afin de valoriser les ordures ménagères, le syndicat intercommunal a construit l'usine de méthanisation Ovade. Son bon fonctionnement dépend de la qualité du tri. Explications.

En 2015, chaque habitant de la Communauté de communes a produit en moyenne 132 kg d'ordures ménagères. La Communauté de communes gère la collecte des déchets mais pas son traitement qui est confié à Organom. Une fois sa tournée terminée, le camion de ramassage des ordures prend donc la direction de Viriat et le site de la Tienne. C'est ici que le syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets a construit Ovade.

Cette usine traite et transforme les déchets ménagers produits par les habitants des 17 intercommunalités adhérentes au syndicat. Afin de répondre aux exigences environnementales et réglementaires, Organom a fait le choix ambitieux d'un procédé innovant. En effet, Ovade sépare les déchets selon leur nature. La matière organique récupérée est ensuite traitée par méthanisation, une technique qui permet de valoriser les déchets pour obtenir du biogaz et produire du compost. Le biogaz est transformé en électricité. L'usine Ovade a été mise en service en 2015. Les débuts de

Réutiliser plutôt que jeter grâce à la ressourcerie

Les plus observateurs auront remarqué un chalet en bois tout au fond sur la plate-forme de la déchetterie à Etrez. Il accueille des objets qui peuvent être réutilisés. Une fois nettoyés, réparés voire relookés, ils pourront être vendus dans l'un des quatre magasins situés dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse : O'Fil du temps à Péronnas, Emmaüs à Bourg-en-Bresse et Servas, Frip'one à Bourg-en-Bresse.

l'exploitation ont confirmé ce qu'on savait déjà : pour bien fonctionner, Ovade a besoin d'une matière première correctement triée.

Autrement dit, les sacs d'ordures ménagères ne doivent pas contenir de verre, de vaisselle cassée, de piles, d'ampoules, de cartouches d'imprimantes, de médicaments, de déchets toxiques, de phytosanitaires qui détériorent l'unité de méthanisation ou nuisent à la qualité du compost. Tous ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Plus que jamais, le meilleur déchet est donc celui qu'on ne produit pas. Au-delà du slogan, il s'agit bien là d'une nécessité. Les derniers chiffres communiqués dans le rapport d'activités du service des déchets de la Communauté de communes l'illustrent encore. Le coût de collecte et de traitement d'une tonne d'ordures ménagères s'élève en moyenne de 2011 à 2015 à 238,20€. La collecte, le traitement et le tri d'une tonne de déchets issus du tri coûte 29,40€.

**Service communication –
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse**

CONSIGNES DE TRI : QUELQUES RAPPELS

Il est préférable de ne pas déposer les ordures ménagères trop en amont du jour de ramassage : cela permet d'éviter que le contenu des sacs soit dispersé dans l'intervalle.

DANS LE BAC VERT

Les bouteilles en verre, bocaux.

Faux amis : les pots de yaourt en verre, la vaisselle (verres, assiettes, etc) sont à déposer en déchetterie.

DANS LE BAC JAUNE

Les déchets plastiques : flacons de gel douche et shampoing, de produits ménagers, bouteilles d'huile, les films entourant les journaux, les barquettes en polystyrène, les sacs plastiques, la vaisselle jetable.

Les contenants métalliques : les bouteilles en métal, les boîtes de conserve, les feuilles d'aluminium, les couvercles ou bouchons en métal.

Les emballages cartonnés : boîtes de lait, carton entourant les packs de yaourts, les cartons bruns s'ils ne sont pas trop gros et pliés.

Faux amis : la vaisselle en plastique dur, les films alimentaires, les jouets plastiques cassés à jeter avec les ordures ménagères.

DANS LE BAC BLEU

Les journaux, magazines et papiers.

Faux amis : le papier cadeau et le papier photo à jeter avec les ordures ménagères.

A LA DÉCHETTERIE

Piles et ampoules

Cartouches d'imprimantes

Grands cartons

Déchets toxiques : aérosols, peintures, piles, ampoules, néons, radiographies, solvants, acides, huiles végétales et moteurs

Mobilier plastique, métal, bois et assimilés

Petit et gros électroménager, appareils fonctionnant avec piles (radioréveils, jouets)

Déchets verts

Bois, ferraille, gravats, PVC, plâtre

Encombrants

Pas de verre dans ma poubelle



**BOUEILLES, POTS, BOCAUX ET FLAONS EN VERRE :
À TRIER ET DÉPOSER DANS LES COLONNES DE TRI DU VERRE**



**VAISSSELLE, VITRAGE, AMPOULE :
À PORTER À LA DÉCHETTERIE**

Grâce à vous, le compost est de qualité sans éclats de verre et l'unité de méthanisation des ordures ménagères Ovade est préservée.

MERCI !



www.organom.fr



État-civil



NAISSANCES

- **Adytia PIROUX**, le 10 février 2016, fille de Stéphane PIROUX et Carole CHAIX, 161, allée des Chênes
- **Corentin MOURLON**, le 30 mars 2016, fils de Ludovic MOURLON et d'Angélique GADOLET, 268 route de Marboz
- **Emmy CONVERT**, le 8 avril 2016, fille de Yohann CONVERT et Virginie MAITREPIERRE, 51 allée du Mollard
- **Juliette LUNG**, le 11 avril 2016, fille de Quentin LUNG et Anaïs LEBORGNE, 250 rue Vies de Bourg
- **Clotilde GENTON**, 30 avril 2016, fille de Vincent GENTON et de Hélène PAOLI, 187 rue de Bret
- **Gjyle BERISHA**, le 4 juillet 2016, fille de Shpetim BERISHA et de Havë HYSENI, 141 allée des Chênes
- **Bella CHARVET**, le 19 août 2016, fille de Matthieu CHARVET et de Daisy RECCHIA, 22 allée la Cornatière 1
- **Charly PEULET**, le 19 septembre 2016, fils de Denis PEULET et de Alicia TURCHET, 401 route des Planches
- **Nathanaël FEBVRE**, le 13 octobre 2016, fils de Hervé FEBVRE et de Christine JEANVOINE, 1550 route de Foissiat
- **Alex MERLE**, né le 15 octobre 2016, fils de Olivier MERLE et de Alison VERNE, 461 chemin de la Vieille Ronge



MARIAGES

- **BURIGNAT Alexis et MICHEL Eve-Anaïs**, le 25 juin 2016
- **DAGALLIER Rémi et BREVET Sophie**, 30 juillet 2016
- **FROMONT Boris et LABOUREUR Karine**, le 13 août 2016
- **JOUSSET Marc et LAGO Marina**, le 3 décembre 2016
- **MOREL Jonathan et PROST Candice**, le 31 décembre 2016

BAPTÊME RÉPUBLICAIN :

- **MARIE Emma – DEBOURG Tyméo**



DÉCÈS

- **Marguerite MORTEL épouse PONCET**, le 6 janvier 2016
- **Gabriel MORAND**, le 26 mars 2016
- **Michel PAGNEUX**, le 14 mai 2016
- **Marcelle VENET épouse PONCET Marcelle**, le 12 juillet 2016
- **Nicolas MICHON**, le 21 septembre 2016
- **Raymonde COMAS épouse DAGALLIER**, le 14 octobre 2016

NOUVEAUX HABITANTS (uniquement ceux qui se sont fait connaître en mairie)

- **MARIE Christophe et CURT Nelly** – route du Village d'en Haut
- **CONVERT Yohann et MAITREPIERRE Virginie** – allée du Mollard
- **NICOLAS Eric et DELTINGER Marie-Line** – allée de Bret
- **MERLE David et Jessica** – route de Montrevel
- **PIROUX Stéphane et Carole** – allée des Chênes
- **RAHN Fabien et CALEN Virginie** – route de la Vieille Ronge
- **FANIZZI Marie-Laure** – 1 allée du Clos des Cerisiers
- **BOUILLOUX Célestine** – route de Montrevel
- **CROZIER Steve et POTELBERG Emilie** – rue des Cerisiers
- **CORBIERE Aumérine** – place de l'école
- **RAZUREL David** – place de l'école
- **CHARVET Matthieu et Daisy** – allée la Cornatière 1
- **DEBOURG Lionel et Sabrina** – route de Marboz
- **TOUZALIN Cyrille** – route de Viriat
- **CELLIE Chantal** – rue des Cerisiers
- **HAAS Stéphane et NALLET Amanda**
- **RENAUD Laurent et BARBARY Danielle** – route de Marboz
- **MOREL Florian et Justine** – route de Foissiat
- **BOISSON Serge** – route de Bois Gelés
- **CHOQUER Frédéric et CERVANTES Yolande** – route du Village d'en Haut
- **BADEY Pascal et Agnès** – route de Marboz
- **DUBOIS Benjamin et GUILLOT Alexandrine** – rue de Montépin

Où sortir

► LA PLAINE TONIQUE



©JF BASSET

L'été, en famille ou entre amis, laissez-vous tenter par une journée détente ou sportive à la Base de loisirs la Plaine Tonique à Malafretaz!

Profitez de son centre aquatique avec ses 4 bassins extérieurs (2 pataugeoires, un petit bassin et un grand bassin ludique), ses 2 toboggans, sa plateforme de jeux d'eau et son bassin couvert* et chauffé. Pour une détente maximale, accordez-vous une séance de sauna ou installez-vous confortablement sur les matelas hydro-massants du bassin ludique.

Vous pouvez également opter pour une baignade dans le lac, avec ses 300 mètres de plage de sable fin et sa zone surveillée. Petits et grands pourront s'amuser sur les aires de jeux installées aux abords de la plage.

Un petit creux ? Tout est prévu ! Un snack, une brasserie et une aire de pique-nique vous attendent pour un moment de convivialité.

Pour finir la journée, faites le plein de sensation et testez l'une des nombreuses activités aériennes, nautiques, motonautiques ou terrestres proposées par la Plaine Tonique : parachute ascensionnel (seul ou en duo), bouée, flyboard, banane, bateau à pédales, bateau électrique, paddle, canoë/kayak, VTT, mini-golf, tennis, ...

Enfin, participez aux spectacles et animations organisés tout l'été !

Plus d'informations sur www.laplainetonique.com

Et pendant la basse saison, savourez le plaisir d'une balade à pied ou en vélo autour du lac ou faites profiter à vos enfants des aires de jeux en libre accès !

** Le bassin couvert est ouvert dès le mois de mars avec un planning d'activités varié (cours de natation, cours de nage avec palmes, cours aqua-dynamique, cours aqua-confort, circuit training, ...)*

► PORTAIL CULTUREL : CULTUR'ENVIES

La Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse a prévu l'élaboration d'un site reprenant l'ensemble des informations concernant la culture et le patrimoine du territoire actuel avec pour objectifs :

- de présenter toutes les associations et services liés à ces domaines et présents sur notre territoire : leurs missions, leurs compositions, leurs buts, leurs actualités,...
- d'avoir un agenda commun des manifestations culturelles et patrimoniales
- d'utiliser un outil d'ores et déjà prévu pour les bibliothèques et le mettre au service d'autres structures

En effet, le site culturel découle d'un autre projet en cours de construction, celui d'un portail documentaire, qui

reprendra toutes les informations concernant les 13 bibliothèques du territoire, leurs animations et leurs catalogues de documents.

Le portail culturel, intitulé « Cultur'enVies », permettra d'avoir un agenda commun entre les bibliothèques et tous les autres partenaires potentiels de la culture et du patrimoine.

A ce jour, il est prévu 6 rubriques (par domaine) : Lecture ; Musique ; Patrimoine ; Théâtre et Arts de la rue ; Arts plastiques ; Autres.

Si votre association est intéressée pour figurer sur ce portail culturel, n'hésitez pas à contacter Séverine Fèvre, chargée de communication de la Communauté de communes : severine.fevre@cc-montrevelenbresse.fr

Où sortir

► L'OFFICE DE TOURISME DE MONTREVEL-EN-BRESSE

■ L'Office de Tourisme

En 2017, il n'existera plus qu'une structure juridique : l'association pour l'Office de Tourisme de la nouvelle communauté d'Agglomération. Les Offices de Tourisme existants dont celui de Montrevel seront des bureaux d'information touristique. L'Association Office de Tourisme de Montrevel modifiera ses statuts pour assurer, entre autres, les animations locales de valorisation du territoire et des savoir-faire.

■ Des visiteurs-touristes de plus en plus exigeants et mobiles

- La majorité des demandes portent sur des informations complémentaires pour une activité ou un hébergement déjà repéré sur Internet.
- L'audience du site Internet a augmenté de plus 400 %.
- Il existe une version allégée du site Internet standard spécialement adaptée à un affichage sur téléphone mobile ou tablette numérique.
- Un accès wifi a été mis en place à l'Office de Tourisme.

■ Sougey 2016

Le DVD du spectacle « Un village bressan » est disponible à l'Office du tourisme. Prix : 12 €

■ Projets 2017

- Installation d'une tablette numérique en extérieur de l'Office de Tourisme accessible 24h/24h et 7j/7
- Réédition du guide touristique de Montrevel-en-Bresse, St Trivier-de-Courtes et ses environs

■ Les dates à retenir en 2017

- Chasse aux œufs : 9 avril 2017
- Balade des papilles : 23 avril 2017
- Journées découvertes : 8 et 9 avril 2017
- Marché nocturne Juillet : vendredi 21 juillet 2017
- Marché nocturne Août : vendredi 11 août 2017

- Rallye de la Bresse : dimanche 20 août 2017
- Journées Européennes du Patrimoine : 9 et 10 septembre 2017
- Exposition artistique : 9 au 12 décembre 2017
- Glorieuses de Montrevel-en-Bresse : mardi 12 décembre 2017



OFFICE DE TOURISME

Place de la Grenette

01340 MONTREVEL EN BRESSE

04 74 25 48 74

accueil@tourisme-montrevelenbresse.fr

www.tourisme-montrevelenbresse.fr

Horaires d'ouverture :

De septembre à mai : ouvert mardi et jeudi de 9 h à 13 h, mercredi et vendredi de 14 h à 16 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

Juin : ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

Juillet – août : ouvert lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

le dimanche de 9 h à 13 h.

► L'ARBORETUM



L'association « Arbres et Nature » dont le but est de promouvoir l'arbre auprès de toutes les générations a créé un espace arboré à proximité du village.

Avec 2 objectifs :

- favoriser la biodiversité en préservant des essences régionales et en introduisant des arbres et arbustes de même essence, mais d'espèces rares, à titre pédagogique ;
- offrir au public un lieu de promenade et de détente dans un cadre protégé et aménagé.

Des règles civiques pour tous

► LES ANIMAUX

Qu'ils soient de compagnie, gardiens ou de chasse, les chiens ne doivent pas divaguer, ni sortir des propriétés au passage des véhicules, cyclistes ou piétons.

De plus en plus, nous sommes confrontés aux problèmes de chiens qui divaguent, causant parfois des dégâts. Nous avons signé une convention avec la SPA qui est autorisée à récupérer les animaux dont les propriétaires ne se sont pas manifestés pour les déposer en fourrière.

Les déjections : pour le centre du village, une poubelle pour y déposer les déjections canines est installée dans le parc de l'église.



► LE BRUIT (arrêté préfectoral du 12 septembre 2008)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse, perceuse, etc. ne doivent être effectués qu'aux heures suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



► LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

(arrêté préfectoral du 6 octobre 2005)

Afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé dans les communes rurales sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement.
- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h.
- Il doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne et est interdit les jours de grand vent.



► LES PLANTATIONS (extrait de l'article 671 du Code civil)

Les distances de plantation sont, par rapport à la limite séparative de deux propriétés ou par rapport à la voie publique :

- De 2 m pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m
- De 0,50 m pour les autres plantations (arbustes, haies).



Renseignements utiles

NUMÉROS UTILES

- **POMPIERS** 18 ou 112 depuis un portable
- **SAMU** 15 pour urgence médicale
- **Maison médicale Montrevel** 04.74.30.83.22
- **Centre anti poison** 04.72.11.69.11
- **Police – gendarmerie** 17
- **Sogedo** 03.84.48.83.37 (24/24h)
- **EDF- GAZ** Voir sur les factures

► INFORMATIONS PRATIQUES

■ MAIRIE

Tél. 04.74.25.42.08 - fax 04.74.25.66.26

Site internet : www.etrez.fr

Email : mairie@etrez.fr

- Secrétariat ouvert les mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, les jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h, le samedi de 9 h à 12 h.
- Permanences du maire ou d'un adjoint : le samedi de 10 h à 12 h
- Pour un entretien avec le maire : prendre rendez-vous au secrétariat.

■ PASSEPORTS

Les demandes de passeport doivent être déposées dans une mairie qui possède un dispositif spécifique de recueil de données. Dans l'Ain, 24 communes ont été retenues pour recevoir les demandes de passeport. Pour notre commune, la mairie la plus proche est **MONTREVEL**.

■ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Avant le 31 décembre pour validité l'année suivante. Se présenter en mairie avec pièce d'identité et justificatif de domicile.

■ SERVICES TECHNIQUES

Tél. 04.74.25.46.20 : laisser un message sur le répondeur ou 06.43.85.60.87 ou 06.43.85.62.09

■ **ECOLE** : 04.74.30.87.31

■ CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

04.74.30.89.47 – laisser un message sur le répondeur ou 06.43.85.62.22

■ **BIBLIOTHEQUE** : 04.74.25.66.44 – Ouverture au public : le jeudi de 16 h 30 à 18 H (sauf vacances scolaires) et le samedi de 10 H à 12 H (sauf août)

■ SALLE DES FETES

Location de la salle : téléphoner en Mairie.

Pour visiter et remise des clés : 06.43.85.62.35

■ LOCATION DU MATERIEL DES SOCIETES LOCALES

Contacteur Aimé Sochay au 04.74.30.84.20

Tarifs de location : 2.50 € une table – 2.50 € les 10 chaises – 2.50 € le barbecue (plus aucun matériel n'est gratuit)

■ LOCATION DU CAMION FRIGO

Contacteur Guy Duthion au 04.74.30.84.96

■ CONCILIATEUR DE JUSTICE

permanence le dernier jeudi du mois de 14 h 30 à 17 h à la mairie de Montrevel

■ URBANISME

Les permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme, les permissions de voirie et les demandes d'alignement sont à déposer en mairie.

■ PROCURATION POUR VOTER

A déposer en gendarmerie suffisamment tôt avant le scrutin. Le mandataire désigné doit être inscrit sur la même liste électorale.

■ CORRESPONDANCES DES JOURNAUX

Voix de l'Ain : Yves Goux : yves.goux28@laposte.net - 0673340358

■ LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles, selon liste fournie par la Maison départementale de la Solidarité de Montrevel. Les coordonnées peuvent être données en mairie.

CHAPATON Dominique, CHIROT Florence, DUPUY Lydia, DUTHION Evelyne, DUTHION Sylviane, LEPOMBY Virginie, ROBILLARD Nathalie, ROUX Béatrice, SENSE Fabienne, SOURD Maryse.

■ DELEGUEES LOCALES

Ligue contre le cancer : Jocelyne Sochay

Croix Rouge : Christiane Perret

■ MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE

52 Bis Grande rue Montrevel en Bresse - 04.74.25.68.00

■ POINT ACCUEIL SOLIDARITE

27 rue Ferrachat – Montrevel en Bresse – 04.74.25.40.88

■ SERVICE DE SOINS A DOMICILE

06.71.40.93.06

■ CLIC DES PAYS DE BRESSE

www.clicdespaysdebresse.org - 04.74.30.78.24

■ ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

« Lou vé nou » - 06.71.40.93.06.

■ ADMR—Aide à domicile en milieu rural

Maison des Remparts - 10 rue du 19 mars 1962

01340—BOURG EN BRESSE

Contacts : 04.74.30.89.07

■ ADAPA—Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain

4 rue Tony Ferret

01000—BOURG EN BRESSE

contacts : 04.74.45.51.70

■ PETITE ENFANCE MONTREVEL

Crèche : 04.74.25.64.55

Centre de loisirs : 04.74.25.79.41

Relais assistantes maternelles : 04.74.25.40.64

■ DECHETTERIE ETREZ

Ouverte tous les jours sauf le dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - 04.74.30.84.03

Renseignements utiles

► URBANISME

La consultation du règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) est obligatoire avant tout projet d'urbanisme : elle vous permet de savoir quelle réglementation s'applique sur votre propriété. Vous pouvez consulter le plan de zonage au secrétariat de mairie.

Selon le Code de l'urbanisme, une demande doit être déposée en mairie avant d'effectuer certains travaux.

► Travaux dispensés de déclaration :

- Travaux créant une surface de plancher et une emprise au sol inférieure à 5 m²
- Piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² ou piscines démontables et dont la durée d'utilisation n'excède pas 3 mois
- Chassis et serres dont la hauteur est inférieure ou égale à 1,80 m
- Murs dont la hauteur est inférieure à 2 m

► Travaux soumis à une déclaration préalable :

- Pose de panneaux solaires
- Travaux créant entre 5 et 20 m² de surface de plancher et d'emprise au sol, portés à 40 m² si le terrain est situé en zone urbaine du PLU, si la surface totale de plancher ou d'emprise au sol ne dépasse pas 170 m²
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (toiture, ouvertures, portail...)
- Changement de destination d'un bâtiment même sans travaux
- Murs dont la hauteur est égale ou supérieure à 2m
- Piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m² ou dont la couverture fixe ou mobile a une hau-

teur inférieure à 1,80 m au-dessus du sol

- Chassis et serres dont la hauteur est supérieure à 1,80 m

► Travaux nécessitant un permis de construire :

- Travaux créant une surface de plancher et une emprise au sol supérieure à 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU) ou si la surface totale de plancher ou d'emprise au sol après travaux dépasse 170 m²
- Travaux modifiant les structures porteuses ou la façade d'un bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination
- Piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m² ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur supérieure à 1,80 m au-dessus du sol

A partir d'une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 170 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Vous pouvez télécharger les différents formulaires sur service-public.fr ou les retirer au secrétariat de mairie.

► Autres informations :

- Clôture en bordure de voie publique : dépôt d'une demande d'alignement
- Busage de fossé : dépôt d'une demande d'autorisation de voirie
- Création de plan d'eau dont la profondeur est supérieure à 2 m : demande d'une autorisation au titre des installations et travaux divers
- Travaux à proximité de conduites de gaz ou de lignes électriques : dépôt d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

► CARTES D'IDENTITÉ

A compter du 1^{er} avril 2017, de nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité vont entrer en vigueur.

Le recueil des demandes de cartes d'identité s'effectuera de manière électronique. Vous pourrez désormais vous adresser à la commune de votre choix à condition que celle-ci soit dotée d'un dispositif de recueil, la plus proche étant **MONTREVEL**.

2 précisions importantes :

- Les demandes en mairie s'effectueront uniquement sur rendez-vous.
- Vous pourrez effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>. Les services de la Mairie d'Etrez pourront vous accompagner dans cette démarche.

